

LES
CURÉS D'ARPAJON

PAR

l'Abbé J.-M. ALLIOT

Curé de Bures, ancien vicaire d'Arpajon

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS



Arpajon

P. LAMOUCHE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

89, GRANDE-RUE & RUE DU RENARD, 2

1889

LES CURÉS D'ARPAJON

I

La petite ville d'Arpajon se trouve être à peu près la seule dans sa contrée, qui n'ait point encore d'historien. Corbeil, Étampes, Dourdan, Marcoussis, Montlhéry, La Ferté-Alais ont trouvé, à différentes époques, des plumes élégantes et toutes pleines d'érudition, pour écrire leurs annales et raconter leur passé. A ses portes, des localités moins importantes : La Norville, Brétigny, Marolles, Saint-Michel, Saint-Germain même (1) ont eu, de nos jours, la bonne fortune de rencontrer des historiographes. Seule la ville d'Arpajon n'a

(1) Les monographies de ces trois dernières communes sont encore manuscrites.

point de chroniqueur. A part l'abbé Lebeuf, qui lui a consacré une courte monographie, comme à toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Paris, et une petite plaquette publiée il y a quelque trente ans, sous le nom de M. Trocmé, je ne connais personne ayant écrit une histoire suivie d'Arpajon (1). Et malgré de pompeuses promesses faites par certain journal illustré, je ne crois pas que les modernes folliculaires se soient mis beaucoup en frais pour étudier et publier les titres manuscrits de l'ancienne ville de Châtres. (2)

Le sujet cependant en vaut la peine. Par son antiquité, son passé, sa vie active, les événements qui se sont accomplis dans ses murs, Arpajon est digne de tenter la plume si laborieuse des érudits de notre temps.

L'abbé Lebeuf a constaté que le *Territorium Castrinse* avait un nom dans la plus haute antiquité, et qu'il comprenait une notable portion du pays que nous habitons. — Dans leur *Biographie des Hommes Illustres de Seine-et-Oise*, les frères

(1) Toute la première partie de mon travail était déjà rédigée, lorsque j'ai lu la *Notice* consacrée à la ville d'Arpajon, dans le *Journal de Dourdan*. Après lecture attentive, je ne crois pas devoir modifier mon appréciation, je demeure convaincu que l'auteur de cette notice n'a point recouru aux sources manuscrites, et s'est borné à réunir ce que les auteurs connus et les mémoires imprimés ont dit sur Arpajon.

(2) Jusqu'en 1720, Arpajon porta le nom de *Châtres*, qu'on écrivait aussi *Chastres*, ce qui dans la lecture des manuscrits a souvent fait confondre le nom de cette ville avec celui de Chartres en Beauce. — Afin d'éviter toute confusion, je laisserai, dans cette étude, subsister le nom de Châtres pour tous les faits antérieurs au XVIII^e siècle.

Daniel disent que Châtres était déjà un bourg d'une certaine importance au temps de l'empereur Adrien, et qu'il servait de passage aux troupes romaines. Cette dernière assertion me semble un peu hasardée, parce que le nom de Châtres ne se trouve pas dans l'*Itinéraire d'Antonin*.

Quoiqu'il en soit, la situation d'Arpajon sur la grande route de Paris à Orléans et dans le Midi, y attira de bonne heure des personnages influents. Certains de nos rois y ont fait leur résidence (1). Plusieurs des anciens seigneurs de Châtres ont illustré notre pays, trouvé place dans notre histoire nationale, et quelques-uns même mériteraient une monographie particulière. Les Anglais versèrent à Châtres des flots de sang français, et incendièrent les demeures des habitants. Louis XI y campa la veille de la bataille de Montlhéry. Le vieux maréchal de Trivulce, tombé en disgrâce, y mourut, mendiant un sourire de François I^{er}, que le roi chevalier lui refusa. Henri III y passa fréquemment en se rendant à son château d'Ollainville. Henri IV, accompagné du duc de Mayenne, y vint au-devant du légat du Pape. Les troupes de la Ligue et plus tard celles de la Fronde sillonnèrent les rues de cette petite ville. La révolution française changea son nom et y fit naître des émeutes. De nos jours Labiche y a trouvé le sujet

(1) Les séjours des rois de France dans le Gâtinais, par M. Eugène Thoison (Fontainebleau, 1888), page 1, 2 & 162.

de l'une de ses plus charmantes comédies : *La Grammaire*.

Comme on le voit, l'histoire d'Arpajon est digne d'occuper la plume d'un écrivain. Je voudrais aider ce futur historien, que j'appelle de tous mes vœux, et écrire une page de la vie religieuse de cette petite ville. Ma modeste étude est presque toute entière tirée des *Registres paroissiaux*, conservés à la mairie d'Arpajon. Ces précieux manuscrits, œuvre des prêtres qui se sont succédé à Arpajon, durant les deux derniers siècles, m'ont donné l'idée d'intituler ces pages : *Histoire des Curés d'Arpajon*. C'est qu'en effet les actes paroissiaux font surtout bien connaître leurs auteurs. J'ai dépouillé les registres qui les renferment avec le plus de soin possible : néanmoins je ne prétends point leur avoir arraché tous leurs secrets, ni surtout reproduire tout ce qu'ils contiennent d'intéressant, en sorte que les chercheurs qui viendront après moi, pourront encore y glaner une abondante moisson de renseignements historiques.

II

Nul doute qu'il y eut des chrétiens à Châtres, dès l'origine du christianisme dans les Gaules. Mais à quelle époque le culte y fut-il organisé ? Qui érigea la première église ou chapelle dans

cette bourgade ? Quelle date assigner à cette érection ? C'est ce qu'il est impossible de dire d'une manière même approximative.

Au cours des âges nous constatons à Arpajon l'existence d'un certain nombre d'édifices religieux, mais pour la plupart d'entre eux, sinon pour tous, nous ignorons leur origine, la date de leur construction.

1° Sainte Marie-Madeleine. — L'un des plus anciens et des plus vénérables sanctuaires élevés à Châtres, était assurément l'église dédiée à Sainte Marie-Madeleine, qui se trouvait à l'extrémité de la rue des Juifs, et à l'entrée de la place du marché. L'époque de son origine est totalement ignorée ; il en est de même de celle de sa destruction, qui remonte à deux siècles au moins. Le souvenir de cette église, qui servit peut-être de paroisse aux habitants du quartier, s'était conservé dans le peuple ; une procession annuelle, faite jusqu'en 1766, rappelait aux Arpajonnais l'emplacement occupé jadis par l'autel consacré à la pécheresse de l'Évangile ; et tous ceux de notre âge ont pu voir, il y a quelques années, l'abside de cet antique sanctuaire, lors des réparations faites à la maison qui s'élève maintenant sur ses ruines.

2° Chapelle de l'Hospice. — Non loin de l'église Sainte-Madeleine s'élevait la chapelle de l'Hôtel-Dieu ou de l'Hospice. La fondation de cet asile

ouvert par la charité chrétienne aux pauvres malades se perd dans la nuit du Moyen-Age. Son existence est constatée dès la première moitié du xiv^e siècle, et il n'y a point témérité à en faire remonter l'origine jusqu'au xiii^e ou même au xii^e siècle (1). L'oratoire de cette maison hospitalière fut remanié à différentes époques. En 1717, il fut rebâti en même temps que l'Hospice lui-même ; et peu après, en 1721, le Marquis d'Arpajon fit dans cette chapelle une fondation de 300 livres, en faveur du prêtre qui en avait la desserte. Dans notre siècle, la chapelle a été reconstruite de nouveau, et Monseigneur Gros, évêque de Versailles, la bénit solennellement en 1842.

L'abbé Lebeuf dit que de son temps les femmes qui desservaient l'Hôtel-Dieu étaient des sœurs habillées de noir, simplement associées, et qui n'étaient liées à aucun ordre. De véritables religieuses y avaient, pourtant vécu, car Henri IV y nomma en 1609 une religieuse bénédictine de l'Abbaye de Gif. Elle se nommait *Jehanne de la Salle*, et était, si j'ene me trompe, de la famille d'où sortit plus tard le fondateur des Frères des Écoles

(1) Parmi les documents conservés à la mairie d'Arpajon, l'un porte la date de 1339. — Une tradition, qui d'ailleurs n'est appuyée par aucun document écrit, veut que l'Hôtel-Dieu d'Arpajon ait été originairement une sorte d'Hôtellerie destinée à abriter les pèlerins du Nord, qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. L'existence de ce pieux asile remonterait, sous cette forme, jusqu'au temps des rois de la seconde race.

chrétiennes. Henri de Gondy, évêque de Paris, autorisa cette religieuse à sortir de son abbaye *pour aller demeurer au dit lieu de Chastres sous Montlhéry, et y vivre religieusement selon son Ordre, vœu et profession.* — Aujourd'hui l'Hôtel-Dieu est desservi par les sœurs Saint-Paul de Chartres qui y donnent leurs soins aux malades depuis le commencement du siècle. Grâce à la générosité d'une insigne bienfaitrice des pauvres, Mademoiselle Guinchard, les sœurs ont vu naguères ajouter aux anciennes constructions, un bâtiment neuf qui forme hospice et peut donner asile à une douzaine de vieillards des deux sexes.

La mairie d'Arpajon possède sur son Hôtel-Dieu un certain nombre de documents anciens, qui permettraient d'en reconstituer l'histoire au moins en partie.

3° **Saint-Blaise.** — Quand on sort d'Arpajon pour se rendre à Étampes par la route, après le pont du chemin de fer, et à gauche, on longe un champ qui fut jadis la *Maladrerie Saint-Blaise-lès-Chastres*. Cet hôpital, qui, comme son nom l'indique, était destiné aux lépreux, fut bâti vers le commencement du xiv^e siècle. Richement doté, il abrita quelque temps une communauté importante. Ruinés au temps des guerres de religion et aussi par les troubles de la Fronde, les bâtiments servirent d'asile à plusieurs ermites qui s'y succé-

dèrent jusque vers le milieu du siècle dernier. Maintenant la charrue passe chaque année sur l'emplacement de la léproserie et ermitage Saint-Blaise, et les enfants de la génération actuelle ignorent jusqu'au nom même de cet antique asile de la misère. Un puits, dont l'entrée est fermée par une grosse pierre, désigne seul à travers les champs la place occupée par les bâtiments, et marque sans doute le milieu d'un cloître.

En vertu de Lettres-Patentes du mois de Juillet 1701, les biens que possédait la maladrerie Saint-Blaise furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Châtres. Ce fut là une sage et bienfaisante mesure, car, depuis un siècle environ, ces biens étaient mal administrés, devenaient la proie d'ambitieux sans conscience et donnaient lieu parfois à de scandaleuses compétitions. Témoin ce qui arriva au commencement du xvii^e siècle. Sur la présentation du cardinal du Perron, Louis XIII désigna comme aumônier et administrateur de la maladrerie de Châtres un prêtre du nom de *Estienne Pasteur* dit *Guichard*, pour succéder à *François de Parseval*, lequel venait de mourir. Guichard vint pour prendre possession de son bénéfice, mais déjà les *manans et habitans de Chastres* en avaient disposé en faveur d'un certain *Pierre Chartier*, barbier de son état, et comme tel sans doute un peu chirurgien. Celui-ci se prétendait régulièrement élu, et il fallut que l'autorité royale

intervint pour faire cesser cet abus et mettre Guichard en possession de ses droits. Les *Lettres-Royaux* qui relatent ces faits sont datées de Tours aux mois de mars et de mai de l'année 1616.

4° **Sainte-Catherine.** — Outre les trois édifices religieux dont je viens de parler, il y eut encore à Châtres un couvent de Filles de Sainte-Catherine, dont l'origine remontait au xiv^e siècle. Ce petit monastère était voisin de l'Hôtel-Dieu, et se trouvait à l'angle formé par la grande rue et la rue du Clos. On ne sait rien des religieuses qui y vécurent, des œuvres qu'elles y firent, de la règle qu'elles suivaient ; mais il est probable qu'elles faisaient partie d'un Tiers-Ordre, et appartenaient à la famille Dominicaine. Elles quittèrent Châtres au temps des guerres de religion, dans la seconde moitié du xvi^e siècle.

5° — On tient également par tradition qu'un autre couvent de religieuses exista à Châtres dans la rue Fontaine, pendant le Moyen-Age. Entièrement détruite et ruinée dès le temps de l'abbé Lebeuf, cette communauté que l'historien du diocèse de Paris n'a même pu nommer, avait, dès le siècle dernier, fait place aux jardins et aux prairies qui bordent la rivière d'Orge.

Les habitants d'Arpajon parlent encore de plusieurs autres chapelles élevées dans différents quartiers de la ville ; leur existence ne m'a pas

paru suffisamment démontrée. Je fais une exception pour celle qui se trouvait à l'extrémité de la rue du Clos au temps de la Révolution française. Cette chapelle servit pendant la Terreur à la célébration du Saint-Sacrifice de la Messe; on y bénit plusieurs mariages, et on y baptisa quelques enfants. Ce n'était, je crois, qu'un simple oratoire privé, ouvert près la porte de Corbeil, dans les dépendances de l'ancien château, et momentanément destiné à abriter le culte proscrit. Dans tous les cas, il n'en reste pas de trace aujourd'hui.

III

Tous les édifices religieux dont je viens de parler étaient situés sur la rive droite de l'Orge, et dans la partie de la ville qui regarde le nord. Une autre église s'élevait sur la rive gauche de la rivière. Dominant toutes les autres par son importance, sa grandeur et probablement aussi par son ancienneté, elle a été regardée, à bon droit peut-être, comme l'unique église paroissiale de la ville de Châtres. Elle est d'ailleurs la seule, avec la chapelle de l'hospice, qui subsiste aujourd'hui.

Saint-Clément. — Il est totalement impossible de remonter jusqu'à l'origine et à la fondation de l'église et paroisse Saint-Clément de Châtres.

Uniquement préoccupé, comme la plupart des écrivains de son temps, de nier l'apostolicité de nos églises, l'abbé Lebeuf a donné sur l'ancienneté de la paroisse et sur le patron de cette église des détails dans lesquels il ne fait point preuve de son ordinaire sagacité. Les trois noms de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Clément et de Saint-Yon, s'appuyant l'un l'autre, auraient dû l'inviter à réfléchir et à interroger la tradition. Il ne l'a point fait et a écrit sur Châtres, ses origines, et son église, des pages confuses que je ne m'arrêterai pas à réfuter.

Voici ce qui est historiquement acquis.

La paroisse Saint-Clément de Châtres existait certainement dès le x^e siècle, puisque nous voyons *Renaud de Vendôme*, évêque de Paris (992-1016) la donner dès l'an 1006 aux Bénédictins de Saint-Maur-les-Fossés, dont son frère Thibault était Abbé. Dès qu'ils furent en possession de ce nouvel établissement, les religieux se mirent à l'œuvre, bâtirent un prieuré et un cloître et reconstruisirent l'Église. Une porte murée, qui se voit encore à l'extérieur dans le mur du Nord, avec ses ornements grossiers, et la frise du clocher montrant une *dent de scie* parfaitement conservée, accusent une construction du xi^e siècle. Les figurines que Lebeuf vit au portail et à la tour, ainsi que celles qui se trouvent dans les deux chapelles en absidioles, et que ne remarqua point le savant histo-

rien, indiquent absolument la même époque. Toutes ces constructions furent achevées dans un temps relativement court. Dès la fin du siècle, le préau vit des assemblées réunies pour rendre la justice, et le cloître fermé servit bientôt de sépulture aux seigneurs de Châtres, comme le témoignent les pierres tombales (1) qu'y découvrit, vers 1850, M. l'Abbé Jocard, curé doyen d'Arpajon.

L'établissement des Bénédictins à Châtres fut confirmé par le Pape Innocent II, qui ratifia dans une bulle de 1137 la donation de Renaud déjà vieille de plus d'un siècle. En 1175, Maurice de Sully, évêque de Paris, confirma de nouveau aux moines de Saint-Maur, la donation que leur avait faite son prédécesseur, touchant la propriété de l'église Saint-Clément de Châtres ; ce qui prouve surabondamment que les religieux ne manquaient pas d'être troublés dans leur possession.

Leur présence à Châtres fut cependant un bienfait pour tous. Car, outre la reconstruction de l'église paroissiale, et l'établissement de leur prieuré (2), ces moines établirent dans leur cloître une école, qui devint un foyer de lumières pour

(1) Le *Journal de Dourdan* dit que ces pierres tombales ont été trouvées dans l'église ; c'est une erreur ; elles furent prises dans le cloître en dehors du monument, à l'exception de celle qui porte le nom de *Darras*.

(2) Le prieuré de Saint-Clément d'Arpajon est détruit de fond en comble ; mais il est aisé de se rendre compte de la place qu'il occupait. Quand on sort du presbytère actuel d'Arpajon et qu'on entre dans le

tous les enfants de la contrée, et à laquelle présidait l'un d'entre eux, qui portait le titre d'écolâtre. Le Recueil des historiens de France ne laisse aucun doute à ce sujet (1), et la pierre tombale que vit Lebeuf sous le marche-pied de l'autel Saint-Michel était parfaitement celle d'un écolâtre de Châtres. Je ne sais pourquoi il a plu au docte chanoine d'en faire un moine de Saint-Maur, retiré dans le cloître de Saint-Clément. Cette pierre représentait un religieux assis dans une chaise, tenant de la main gauche un livre, de la droite une poignée de verges, et ayant auprès de lui deux petits enfants ; l'un les mains jointes dans l'attitude de la prière ; l'autre lisant dans un livre : symbole touchant de la forte éducation, à la fois sévère et religieuse, que donnaient nos

jardin, un peu à main droite le terrain s'abaisse tout à coup de quatre-vingts centimètres environ, sur une longueur d'à peu près 30 mètres. C'est dans cet espace surbaissé que s'élevaient les bâtiments claustraux. Ils formaient un quadrilatère régulier de 30 à 40 mètres de côté, dont le quatrième, seul debout aujourd'hui, n'était autre que le mur de l'église. Un cloître ouvert, comme tous ceux du XII^e siècle, courait tout autour des murs et bordait un préau, dont le puits qui se voit encore dans le jardin, occupait le milieu. Une porte en plein cintre donnait accès du cloître dans l'église. Son palier visible dans le fossé à plus d'un mètre au-dessous des terres marque le niveau de l'ancien sol.

(1) Si on s'en rapportait au témoignage de l'*Histoire littéraire de la France*, les Religieux Bénédictins n'auraient fait que continuer ou restaurer à Châtres une œuvre scolaire déjà existante, et qui fonctionnait plus de deux siècles avant la construction du prieuré de Saint-Clément. — Voyez *Histoire littéraire de la France par les Bénédictins*, tome III, p. 429 et 448.

pères ; ce qui ne les empêchait point de faire de l'enfant un homme, et parfois aussi un savant (1).

Je ne me suis point proposé d'écrire l'histoire du prieuré de Châtres. C'est pourquoi je veux me borner à constater qu'après une brillante période au XII^e et au XIII^e siècle, les Bénédictins virent leur œuvre en partie ruinée par la guerre des Anglais. Ils ne se relevèrent jamais de ce désastre. Châtres subit un siège durant lequel l'église, qui avait servi de refuge aux habitants, fut brûlée. Les murs cependant restèrent debout, et naguères en faisant tomber plusieurs couches de badigeon, on vit bien encore les traces de cet incendie. Après cette catastrophe le monument dut rester en délabrement durant plus d'un siècle. Le siège des Anglais eut en effet lieu en 1360, et ce ne fut que vers 1510 que, grâce à la munificence de l'amiral *Louis Malet de Graville*, on restaura l'église Saint-Clément en la transformant. Jusque là c'était un édifice de style roman ; depuis sa restauration il est rangé au nombre des monuments du XV^e siècle. Ce fut l'idée qu'en eut Lebeuf en le visitant ; c'est celle qu'en emportent tous ceux qui le visitent aujourd'hui. L'ogive de la grande nef est fortement

(1) Cette pierre tombale existe encore, mais elle est affreusement mutilée. La partie qui représentait les enfants a été coupée et probablement détruite. Ce qu'il en reste vient d'être relevé et placé à l'intérieur de l'église le long de la muraille, près de la porte d'entrée. Il faut féliciter M. le Doyen d'Arpajon de nous avoir conservé ce débris d'un glorieux passé.

surbaissée ; les armes des Montaigu et des Gravelle, anciens seigneurs de Châtres, occupent aux clés de voûte la place des pendentifs ; certains ornements de la base des piliers dénotent un goût très pur, mais les nervures des voûtes qui prennent naissance dans le fût même des colonnes sans chapiteaux accusent une architecture en décadence : ce qui n'empêche pas ce grand vaisseau à trois nefs admirablement éclairées, d'être dans sa coquette parure moderne l'une des plus belles églises de Seine-&-Oise.

La restauration de l'église, qui ne se fit pas sans le concours des religieux, fut la dernière œuvre importante des Bénédictins à Châtres. En 1533, à la prière de Jean du Belloy, évêque de Paris, le Pape Clément VII, par un bref du mois de juin, sécularisa l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, et l'unit à la mense épiscopale de Paris ; et en 1536, une ordonnance de François I^{er} en fit le chapitre de Saint-Louis du Louvre. Le prieuré et l'église Saint-Clément passèrent ainsi aux chanoines. Ils avaient été entre les mains des Bénédictins durant plus de cinq cents ans, lorsqu'ils firent retour au clergé séculier.

Malgré la sécularisation, les religieux paraissent s'être maintenus pendant quelque temps encore à Châtres ; car à la date de 1560 je trouve l'un d'eux *Frère Claude Coubert*, religieux bénédictin, comme curé de Saint-Clément. Ce fut, je crois, le

dernier régulier qui porta ce titre, et le seul d'ailleurs dont le nom soit venu jusqu'à nous ; ceux de ses prédécesseurs ayant échappé à toutes les recherches que j'ai faites pour les connaître et en citer au moins quelques-uns.

IV

Après la donation de Renaud de Vendôme aux moines de Saint-Maur, et malgré l'installation des Bénédictins dans les fonctions pastorales, y eut-il un membre du clergé séculier, portant conjointement avec le prieur le titre de curé de Châtres? Certains faits tendraient à le faire croire.

Ainsi, en 1525, je trouve un certain *Liger*, chanoine de Paris, qui s'intitule curé de Saint-Clément de Châtres. Ce titulaire qui ne gardait pas la résidence avait même un vicaire résident. Celui-ci dont le revenu était plus que modeste, voulut s'emparer par la force, de plusieurs dîmes appartenant aux moines. Les religieux revendiquèrent leurs droits ; et le vicaire irrité de cette opposition recourut aux armes : procéda un peu excessif que la rudesse des mœurs de l'époque explique sans toutefois l'excuser. Le curé Liger, qui tout d'abord avait soutenu son vicaire, trouvant sans doute sa con-

duite un peu trop belliqueuse, l'abandonna, et le malheureux vicaire fut condamné.

De ce fait je ne veux retenir qu'une chose : c'est la présence à Châtres en même temps que les Bénédictins de membres du clergé séculier, ayant des droits résultant de fonctions remplies dans l'église paroissiale.

Et bien avant le xvi^e siècle, dès 1298, on voit par une visite d'archidiacre, qu'il y avait à Châtres un prêtre possédant une certaine quantité de vignes. Ce prêtre, inspecté par le représentant du pouvoir épiscopal, me semble bien aussi avoir tenu ses droits de sa charge pastorale, ou de fonctions analogues (1).

V

Quoiqu'il en soit, les difficultés ne tardèrent pas à naître entre les prêtres séculiers, successeurs des Bénédictins à la cure de Châtres, et les chanoines de Saint-Louis du Louvre, successeurs des moines à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Ce fut d'abord

(1) La bulle du Pape Innocent II (1137 n. s.) après avoir constaté les difficultés nées de l'acte de Renaud de Vendôme, confirme néanmoins la donation faite aux religieux par celui-ci. Elle statue seulement que le titre prioral et le titre curial demeureront distincts sans pouvoir être réunis sur la même tête. Le droit de nomination à la cure appartenait au

une lutte pour les droits honorifiques : places au chœur ; droit de célébrer les offices religieux à certaines fêtes : lutte de vanité qui n'était pas encore terminée au bout d'un demi-siècle, malgré une multitude d'arrêts rendus. Vinrent ensuite des contestations touchant les revenus de l'église : droits sur la cire des sépultures, sur les offrandes des fidèles, sur les dîmes et le temporel de la cure : lutte des intérêts qui se prolongea jusqu'à la fin du xvii^e siècle. On fatigua le Parlement, durant cent ans, de ces procès, de ces appels, de ces recours qui ne finissaient jamais. Tout d'abord les fidèles prirent parti pour leurs curés contre les chanoines ; mais lorsque ceux-ci eurent été à peu près dépouillés de tous leurs droits et prérogatives, le peuple se retourna contre le clergé paroissial pour le forcer à prendre à sa charge et l'entretien de l'église et les frais du culte. Je ne sais point la solution de ce dernier débat soulevé au cours du xviii^e siècle, et qui dura je crois jusqu'à la Révolution, laquelle mit tout le monde d'accord.

Ces contestations sans grandeur n'offrent du reste aucun intérêt rétrospectif ; je me contenterai de noter en passant le nom de chacun des curés

prieur ; et il n'est pas clairement exprimé si celui-ci avait la faculté de prendre le titulaire dans les rangs du clergé séculier ou parmi les réguliers. Dans tous les cas, cette bulle suffit amplement à expliquer la présence de quelques séculiers comme curés de Châtres, conjointement avec les Bénédictins.

sous lesquels elles se produisirent, sans m'y arrêter davantage (1).

VI

1^{er}. — ANTOINE PETIT. — Après les Bénédictins, le premier membre du clergé séculier dont j'ai trouvé le nom, comme curé de Châtres, est *Antoine Petit*. Il ne nous est connu que par la dédicace que lui fit Henri Le Maire, curé de Saint-Sulpice à Paris, d'une vie latine de Saint Yon (2). Fut-il le successeur immédiat de ce Claude Coubert bénédictin dont j'ai parlé plus haut ? En quelle année commença-t-il à exercer les fonctions pastorales ? Quelle fut son administration ? C'est ce que cette dédicace ne dit pas, ou du moins ne dit qu'imparfaitement.

Écrite d'une manière vague et dans un latin un peu ampoulé, elle appelle Antoine Petit : homme très docte, *Vir doctissimus* ; pasteur très vigilant,

(1) Pour tous les renseignements qui précèdent, outre les emprunts faits à l'Histoire de l'abbé Lebeuf, et les renseignements puisés dans les manuscrits soigneusement conservés à la mairie d'Arpajon, j'ai encore profité largement des notes particulières que M. Jumeau, ancien maire d'Arpajon, a bienveillamment mis à ma disposition. Celui-ci a rassemblé sur sa ville natale un nombre considérable de précieux documents, tous inédits.

(2) *Vita Sancti Yonii*. Parisiis, Franciscus Huby, 1612. — Bibliothèque nationale. Imprimés Ln 27. 10,344.

Pastor vigilantissimus, et lui prédit que la sagesse de son administration préservera son nom et sa mémoire de l'oubli et des injures du temps : *Sedes tua in sæculum sæculi..... nomen tuum laudesque semper manebunt, ob pastoralement populi tui administrationem*. Ces louanges emphatiques sont vraies et sincères, je le veux bien, et je n'ai aucun motif de m'inscrire en faux contre elles. Toutefois elles ne suffisent pas, ce me semble, à asseoir un jugement historique sur le prêtre dont elles louent le mérite, empruntées qu'elles sont à un écrit dans lequel l'auteur ne pouvait guère parler autrement.

Cette dédicace est d'ailleurs précieuse à d'autres points de vue. Imprimée en 1612, elle prouve qu'Antoine Petit était curé de Châtres en cette année là, et qu'il l'était depuis longtemps déjà, puisque la sagesse de son administration y est portée jusqu'aux nues. Elle semble de plus s'adresser à un vieillard, car, en terminant, Henri Le Maire lui dit : *Meum etiam erit votis Christum principem exorare, ut te gregi tibi concredito incolumem servet et tueatur*, en sorte qu'il n'est point téméraire de faire du curé Petit le successeur immédiat des Bénédictins ; nous aurions ainsi la chaîne ininterrompue de tous ceux qui se sont succédé à la cure de Saint-Clément de Châtres.

La dédicace de la vie de Saint Yon nous fait en outre connaître que cet Henri Le Maire, curé de

Saint-Sulpice à Paris, était né à Châtres, que ses ancêtres et ses parents y étaient décédés, et que lui-même y avait été élevé dans une pieuse institution, où il avait sucé de bonne heure le lait de la vraie piété. Nous sommes donc bien en face d'un enfant de Châtres, et nous apprenons de ce témoin irrécusable que les écoles dirigées au Moyen-Age par les Bénédictins n'avaient point péri, après le départ des religieux, mais que les membres du clergé séculier avaient continué l'œuvre bienfaisante et civilisatrice des moines.

La vie de Saint Yon, d'Henri Le Maire, n'est point une œuvre littéraire d'une grande importance, il s'en faut. C'est une modeste biographie d'une vingtaine de pages qui ne m'a paru offrir rien de bien saillant. Cependant elle met en lumière un fait digne de remarque ; c'est qu'au commencement du xvii^e siècle, on n'avait point encore inventé ce Saint Yon et ce Saint Denis que j'oserai nommer des personnages de contrebande, vivant au iii^e ou iv^e siècle de notre ère, et qui devinrent si répandus sous la plume des écrivains du siècle dernier. Pour notre auteur, Saint Yon était bien le compagnon de Saint Denis l'Aréopagite, et celui-ci le disciple de Saint Paul ; ce qui fait remonter l'évangélisation de notre pays au siècle apostolique ; fait historique qu'on n'aurait jamais dû contester.

Quant à Antoine Petit, il n'a laissé ni registres paroissiaux, ni pièces administratives, ou du

moins ces documents ne sont pas venus jusqu'à nous. Et il devait déjà en être ainsi vers 1750, car à cette époque, une liste des curés d'Arpajon fut dressée par les soins de M. de Villerval, ou du moins sous son inspiration, et M. Petit n'y a point trouvé place, preuve qu'on avait rien qui rappelât son nom (1).

2°. — GILLES BOSDELLE. — (1617-1651). Son successeur fut M. *Gilles Bosdelle*. Je le trouve à la tête de la paroisse en 1617, sans pouvoir dire à quelle date il en prit possession; mais il est certain qu'il succéda immédiatement à M. Petit, lequel vivait encore en 1615. C'est au mois de janvier de l'année 1617 que commencent les registres paroissiaux, qui me serviront désormais de guide, et seront presque l'unique source où je puiserai tous mes renseignements.

Jeune, actif, entreprenant et laborieux, si l'on en juge par les longues années qu'il passa à Châtres et par les œuvres qu'il y fit, M. Bosdelle fut un pasteur vigilant et zélé. On le trouve sans cesse mêlé aux actes du ministère paroissial : le nouveau curé bénit lui-même les mariages, fait les baptêmes

(1) Une note relevée dans les archives du bailliage de La Norville apprend que vers 1600 ou 1610, un parti de Protestants parcourut le pays et le ravagea. Les registres paroissiaux de La Norville, de Cheptainville et des pays environnants furent détruits par ces hérétiques. Peut-être ceux de Châtres, qui se trouvait dans le voisinage, eurent-ils le même sort. De là la pénurie de renseignements antérieurs à 1615.

et préside aux sépultures; il rédige les actes et les signe. Pendant les trente-quatre ans qu'il passa à la tête de la paroisse, il fut sans cesse sur la brèche, en sorte qu'on peut affirmer de lui qu'il observa ponctuellement la résidence : vertu assez rare à cette époque.

A peine fut-il installé que les difficultés commencèrent entre lui et les chanoines de Saint-Maur. M. Petit n'avait été en quelque sorte que leur vicaire. L'église leur appartenait toujours ; ils y envoyaient des prêtres à leur convenance, lesquels y faisaient des offices et des cérémonies sans consulter le curé. De là beaucoup de tiraillements, bien des taquineries et grand nombre d'ennuis que M. Petit dut dévorer en silence.

M. Bosdelle comprit qu'il s'agissait de reconquérir pour le clergé paroissial une église, qui n'était que de nom entre ses mains. Il s'occupa immédiatement d'établir une délimitation entre ses droits et ceux de *Messieurs de Saint-Maur* ; il s'efforça de créer un *modus vivendi*. Dès le commencement de l'année 1625, les chanoines firent une première concession. Ils cédèrent l'église au curé (1), se réservant seulement de venir faire l'office à six fêtes solennelles pendant l'année, savoir : Pâques, la Pentecôte, la Toussaint,

(1) Ils perdaient peu à peu tous leurs droits, ou plutôt tous ceux qu'avaient eus les Bénédictins à Châtres. C'est ainsi qu'en 1612, ils avaient vendu au sieur Camus de Saint-Bonnet, successeur des de Balzac, comme seigneur de Châtres, tous les droits qu'ils avaient sur le marché.

Noël, Saint-Clément et Saint-Yon. Ils promirent aussi de laisser à Châtres un prêtre qui portait le titre de sous-prieur, et pour lequel ils bâtirent une maison, qui n'est autre que le presbytère actuel.

Ce représentant des chanoines avait certaines prérogatives, qui plus tard donnèrent lieu à des contestations. Il voulut officier à la place des chanoines non présents, les jours de fêtes solennelles ; un arrêt du Parlement le débouta, paraît-il, de cette prétention. L'Abbé Lebeuf dit que cet arrêt fut rendu le 15 Mai 1638 (1), un sieur Dupuy étant curé. Il y a là deux erreurs. En 1638, c'est M. Bosdelle qui était curé de Châtres et non M. Dupuy. Nous trouverons bien un prêtre de ce nom à la tête de la paroisse ; mais ce ne sera que cinquante ans plus tard de 1685 à 1689. De plus, j'ai feuilleté avec soin les arrêts du Parlement, conservés aux Archives Nationales, et le samedi 15 mai 1638, il ne fut rendu aucun arrêt concernant Châtres et son clergé. On a dû confondre 1638 avec 1688.

La question de la possession de l'église réglée, vinrent les questions relatives aux offrandes, à la cire des sépultures, à la portion congrue. Le Châtelet de Paris instrumenta souvent ; toujours M. Bosdelle obtint d'importantes concessions pour

(1) Histoire du diocèse de Paris, tome IV, p. 140. Edition Féchoz et Letouzey.

lui et son vicaire, et il se tira avec honneur de toutes ces difficultés un peu mesquines.

Un autre genre d'épreuves l'attendait, et lui fournit l'occasion de montrer son zèle sacerdotal. Une maladie contagieuse éclata dans sa paroisse au cours de l'année 1631, et lui-même a écrit sur la couverture de son registre : *La peste et contagion était à Chastres l'année mil six cent trente et ung, depuis le moys d'Août jusques aux roys 1632.* Signé : BOSDELLE.

Cette épidémie qui dura cinq mois fit de nombreuses victimes. Le curé et son vicaire étaient sans cesse sur la brèche. On enterrait les morts aussitôt leur décès, et on rédigeait les actes avec précipitation et laconisme. Le suivant que je prends au hasard montrera que ces actes paroissiaux ne ressemblent que de bien loin aux copieux documents que nous nommons nos actes de l'État-civil : *Le 27 du dit moys et an (septembre 1631) a esté inhumé la vielle (vieille) de la Barre.* Signé : JALLOT, vicaire.

M. Bertrand-Lacabane, dans son Essai d'histoire sur Brétigny (1), a cru voir des centaines de victimes de cette épidémie. Il y a là une exagération. Le registre contient 18 décès au mois d'août, 12 au mois de septembre, et ce nombre alla plutôt en décroissant.

(1) Brétigny-sur-Orge. par M. Bertrand-Lacabane, archi-
viste de Seine-&-Oise. — Versailles. Cerf & fils, 1886. — T. II. p. 707 et 708.

Parmi les premières victimes de cette épidémie, je relève le nom du maître d'école de la paroisse : *Le septième du dit mois et an (août 1631) a esté inhumé dans l'esglise M^{re} Pierre Danet, prebtre, pour lors tenant les petites escholles.* — Cet acte est une nouvelle preuve que l'œuvre des écoles n'était point morte après le départ des Bénédictins ; mais qu'elle avait été soigneusement entretenue par leurs successeurs. Voici donc une école populaire qui n'avait point attendu pour naître et fonctionner, notre fameuse loi de 1833, laquelle, comme chacun sait, a créé l'instruction primaire en France.

M. Bosdelle (1) continua, après la cessation du fléau, d'administrer sa paroisse pendant de longues années encore, durant lesquelles il reçut régulièrement la visite des archidiacres de Josas, dont les noms peuvent se lire dans nos registres à cette époque : ceux de MM. *Jallot, Guyonneau, Cordier, Juglard* et plusieurs autres.

(1) Rien de ce qui se passait dans sa paroisse, ou de ce qui intéressait ses paroissiens ne trouvait M. Bosdelle indifférent. Il le montra bien en 1623. Un nommé *Jacques Poirier* avait été condamné, pour je ne sais quel crime, à être étranglé à Châtres. Au moment de l'exécution, M. Bosdelle le déclara innocent. Forte de la décision du curé, Louise *Crestat*, veuve *Cochet*, tante du condamné, arriva à couper ses liens et à favoriser son évasion. Bientôt appréhendée la malheureuse allait être torturée et pendue, lorsque sa vieille mère, entourée de ses six petits enfants, courut de nuit à Dourdan, où se trouvait le roi Louis XIII. Le monarque, aidé de Messire du Lac, prieur de Louye, de Jean de Lescornay, président de l'élection de Dourdan et surtout de M. de Bautru, arracha Louise Crestat des mains de la justice et la sauva. (*Histoire de Dourdan*, par M. Guyot, pages 115 et 116.)

En arrivant à Châtres, M. Bosdelle n'était que bachelier de Sorbonne ; pendant son séjour dans la paroisse, il conquit le titre de docteur, d'où j'infère que les travaux du ministère pastoral ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude et à la culture de la science sacrée.

Après plus de trente années d'une vie active et d'un ministère laborieux, ce prêtre zélé se démit de ses fonctions en 1651 ; mais il ne voulut pas pour cela quitter ses ouailles ; il demeura à Châtres comme prêtre habitué, et y mourut le 7 décembre 1660.

3^e. — NICOLAS DE SULLY. — (1651-1663). Il eut pour successeur M. *Nicolas de Sully*. Celui-ci était docteur de Sorbonne en arrivant à Châtres. Autant son prédécesseur s'était montré fidèle à la résidence, autant le nouveau curé paraît s'en être peu préoccupé. Issu d'une famille aristocratique, comme son nom l'indique, il considère sa cure comme un bénéfice, et rien de plus.

Son nom se trouve pour la première fois à la tête du registre de 1651, ce qui fixe la date de sa prise de possession. Ce nom n'y reparaitra plus guère ; car durant les douze ou treize ans de son ministère à Châtres, M. de Sully ne signera qu'un seul acte, celui du baptême de la fille de *Messire Augustin de Marillac*, seigneur d'Egly, et receveur des aides à Châtres. Cette cérémonie eut

lieu au cours de l'année 1656. Tant que M. de Sully fut titulaire de la cure de Saint-Clément, les fonctions du ministère paroissial furent remplies par des vicaires, alors au nombre de deux ou trois, tandis que son prédécesseur paraît n'en avoir eu qu'un seul, du moins au commencement.

M. de Sully n'était curé de Châtres que depuis un an environ, lorsque les maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt, après le combat de Bléneau, vinrent camper à Châtres avec l'armée royale dans le but de barrer le passage à l'armée des Princes, commandée par Condé, qui d'Étampes voulait marcher droit sur Paris. Cet événement n'a pas laissé la moindre trace dans nos registres paroissiaux.

Du temps de M. de Sully, la terre de Châtres changea de seigneur. Après avoir appartenu aux de Graille durant le XVI^e siècle, et être entrée dans la maison de Balzac d'Entragues, par le mariage de Louis Malet, amiral de Graille, avec Marie de Balzac, fille de Ruffec, seigneur d'Entragues, elle avait été cédée le 2 avril 1606 par Robert de Balzac, au sieur Camus de Saint-Bonnet, pour 35,000 livres. Les héritiers de celui-ci la vendirent le 19 septembre 1656 pour 72,000 livres à M. Brodeau de Candé, tourangeau, né d'une famille de protestants convertis, qui avaient joué un certain rôle sous le Béarnais. Le changement de Seigneur, fait important au point de vue paroiss-

sial, ne paraît pas avoir préoccupé M. de Sully ; et je ne sais plus rien de lui, sinon qu'il ne mourut pas à Châtres où d'ailleurs il ne résida guère.

C'est à tort que la liste des curés de Châtres ne le fait prendre possession de ce poste qu'en 1660. A cette date il devait bientôt quitter la paroisse.

4°. — DU SUEL. — (1663-1676). Son successeur fut *M. Du Suel* que l'Abbé Lebeuf nomme improprement Duduel. La liste manuscrite, que je citais tout à l'heure, le fait venir à Châtres en 1661 ; c'est là une erreur, et l'étude des registres paroissiaux reporte son arrivée à l'année 1663.

Avant d'entrer dans le ministère paroissial, M. Du Suel avait fait partie de l'Oratoire. Elève de cette grande école sacerdotale, fondée par les Bérulle et les Condren, pour procurer des prêtres réguliers et zélés au clergé séculier, le nouveau curé de Saint Clément mit en pratique à Châtres les leçons qu'il avait reçues de ses maîtres. Il put redire de lui-même la parole du Modèle des pasteurs : *Cognosco oves meas* ; car il se mêlait à tous les actes de la vie religieuse de ses paroissiens : baptêmes, mariages, sépultures, il était présent à tout. D'une fidélité exemplaire à la résidence, c'est à peine si l'on constate quelques rares et courtes absences, durant les treize années de son ministère à Châtres.

Il faut dire aussi que l'archevêché de Paris met-

tait alors un grand soin à s'assurer de l'exactitude des prêtres de la campagne à remplir leurs devoirs : visites, ordonnances, remarques, avertissements, rien n'était négligé par l'archidiacre de Josas, M. de Verthamon, dont le passage fréquent est soigneusement noté sur nos registres.

Docteur en théologie comme son prédécesseur, M. Du Suel quitta Châtres à la fin de l'année 1676, pour aller remplir la charge de grand Pénitencier à la Cathédrale d'Arras. (1) Ce fut là qu'il publia un premier traité de morale intitulé : *La conversion du pécheur* ; qui fut suivi d'un second, lequel a pour titre : *Entretiens de l'Abbé Jean avec le prêtre Eusèbe* ; mais celui-ci ne vint que bien longtemps après le premier, et fut publié à Lyon en 1713.

5^e.—.....PÉRIER.—(1676-1680). Peu après le départ de M. Du Suel, son successeur M. Périer vint prendre possession de la cure de Châtres, où il ne resta que quatre années, durant lesquelles les fonctions du ministère furent presque toujours exercées par les vicaires, au nombre de deux, ou

(1). C'est au temps du ministère de M. Du Suel à Châtres, que remonte la fondation d'une messe par semaine, faite par Laurent Sallet, marchand bourgeois de Châtres. Cette fondation avait pour but le repos de l'âme du donateur décédé le 3 juin 1663 et de celle de Jeanne Gigot, sa première femme, morte le 4 septembre 1652. Elle fut faite par testament passé devant Jean Le Comte, tabellion à Châtres le 28 Mai 1663 ; et elle est presque la seule des anciennes et nombreuses fondations de l'église Saint-Clément dont le souvenir soit venu jusqu'à nous. L'épitaphe du fonda-

par d'autres prêtres qui vivaient en assez grand nombre à l'ombre du clocher de Saint-Clément.

Dès le temps de M. Bosdelle, quelques ecclésiastiques vivaient à Châtres sans être les collaborateurs du curé, et formaient probablement déjà une sorte de petite communauté. Les registres paroissiaux contiennent entre autres les noms de Messieurs *Sanson* et *Duval*, qui ne semblent pas avoir été là à titre de vicaires de la paroisse. Plus tard, ce sont MM. *Le Royer* et *Dupont*, dont la qualité n'est pas non plus exprimée. Mais en 1663, je trouve la *Communauté des prêtres* expressément nommée à l'occasion de la sépulture de l'un de ses membres, Messire *Robert Messien*, qui fut enterré le 18 mars, jour des Rameaux. Durant le séjour de M. Périer à Châtres, le nom des membres de cette communauté revient souvent dans les actes paroissiaux : ce sont MM. *Fossard*, *Lehée*, *Crespin*, *Hourdé*, *Berthault* et quelques autres.

Quelle était cette communauté d'ecclésiastiques ? Où était-elle située ? (1) Comment se faisait son recrutement ? Qui la gouvernait ? De qui était-elle dépendante ? Quel était son but ? sa vie ? ses

teur, gravée sur un marbre noir accroché à l'un des piliers de l'église d'Arpajon, relate les minutieux détails de cette fondation. Ce marbre montre en haut un globe terrestre surmonté d'une croix, et en bas deux branches de palmier écroisées avec ces deux lettres I et S, qui sont la première et la dernière du nom latin de *Jésus-Christ*.

(1) Je ne puis plus douter qu'elle était contigue à l'église et se trouvait à la place qu'occupe l'établissement actuel des *Frères*.

œuvres ? c'est ce que je n'ai pu découvrir, malgré de patientes recherches faites dans plusieurs dépôts d'archives. Pendant près d'un siècle, je trouve fréquemment le nom de cette communauté de prêtres, cité dans les documents paroissiaux ; puis elle disparaît peu à peu au cours du XVIII^e siècle, sans que je puisse dire les motifs de sa disparition, pas plus que les causes de sa fondation. On peut affirmer cependant que les éléments dont elle se composait, n'étaient pas retenus par des liens très étroits ; car quelques-uns de ses membres la quittèrent pour accepter des fonctions à Châtres même, et dans les paroisses environnantes. Dans les derniers temps de son existence le curé de la paroisse paraît y avoir commandé en maître, et y avoir admis qui bon lui semblait.

En dehors de cette communauté, on trouvait encore à Châtres un certain nombre de prêtres habitués, dont les uns vivaient dans leurs familles, et les autres dans des maisons particulières voisines de l'église. Tels étaient MM. *Balin*, *Dogreil*, *Le Meneau* et *Bibard*. Ce dernier signait tantôt prêtre habitué, tantôt prêtre baptisant.

M. Périer usait largement du concours que lui prêtaient tous ces ecclésiastiques et se déchargeait volontiers sur eux des actes du ministère paroissial. Il disparut lui-même à la fin de l'année 1680, sans que je sache à quel poste il fut appelé. Ce qui est certain c'est qu'il ne mourut pas à Châtres.

6°. — JEAN-BAPTISTE DELAGRANGE. — (1680-1684). Ce fut au mois de décembre de l'année 1680 que M. *Delagrange* lui succéda. Il avait été professeur de théologie, et était lui aussi, comme ses quatre prédécesseurs, docteur en Sorbonne. D'une santé chancelante et délabrée, il dut, malgré son zèle et son goût pour les fonctions curiales, faire de fréquents appels, pour le suppléer, aux bons offices des prêtres qui l'entouraient.

Au mois d'avril de l'année 1682, il donna dans la chapelle même de l'Hôtel-Dieu, la sépulture à Madame *de la Chesnaye* dite de *Saint-Eustache*. Elle était supérieure de cette maison hospitalière, et portait le titre de *Prieure de l'Hôtel-Dieu de Châtres*. Madame de la Chesnaye était une religieuse Augustine, professe de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. Elle reçut à Châtres la profession religieuse de sa sœur *Marie Demée de la Chesnaye*, qui signait elle aussi *religieuse de l'Ordre de Saint-Augustin*. En mourant Madame de la Chesnaye n'eut sans doute pas assez de crédit pour faire attribuer son bénéfice à sa sœur, car celle qui lui succéda était religieuse Bénédictine (1). Néanmoins Marie de la Chesnaye demeura à

(1) Je dois dire cependant qu'un bail parfaitement authentique, daté de l'année 1684, nomme *Marie Demée de la Chesnaye*, comme *prieure administrant l'Hostel-Dieu de Chastres*, ce qui indiquerait que Marie de la Chesnaye succéda à sa sœur la Mère Saint-Eustache.

Un autre bail de 1690, confirmant celui de 1684, nomme *Marthe de Baux de Sainte-Frique, religieuse de l'Abbaye de Jouy, ordre*

l'Hôtel-Dieu de Châtres après la mort de sa sœur ; elle y décéda elle-même le 28 novembre 1687. Sa dépouille mortelle fut couchée près de celle de la mère Saint-Eustache dans la chapelle de l'Hospice.

On voit par ce qui précède que le petit Hôtel-Dieu de Châtres fut gouverné durant une longue période par des religieuses appartenant aux grands Ordres. Il est vrai que ceux qui en avaient la collation paraissent avoir conféré ce bénéfice indifféremment, ou peut-être alternativement, à des religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin et de celui de Saint-Benoît, ce qui amena plusieurs conflits à la fin du xvii^e siècle.

M. Delagrangé avait un frère *François Delagrangé*, qui était curé de Leudeville. Ces deux prêtres ne jouirent pas longtemps de ce fraternel voisinage ; car le curé de Châtres mourut le 12 octobre 1684 après quelques jours de maladie. Sa présence à la tête de la paroisse avait duré un peu moins de quatre années. Robert d'Étrechy, curé de Boissy-sous-Saint-Yon, dont la famille habitait Châtres vint présider à ses funérailles. Le défunt fut enseveli dans le chœur de l'église ; et c'est la première fois que les registres paroissiaux donnent ce détail, touchant les restes mortels des curés de la paroisse.

de Saint-Benoît, comme administratrice de l'Hostel-Dieu de Châtres. Ces deux pièces ne sont pas contradictoires, il est vrai, mais il en existe d'autres de la même époque qui engendrent la confiance.

7^e. — CHARLES AUGUY. — (1684-1685).
M. Delagrangé n'était mort que depuis dix jours à peine, lorsque son successeur M. *Charles Auguy* prit possession de la cure, puisque je l'y trouve installé le 22 octobre 1684. Il n'en jouit d'ailleurs pas longtemps, et ne fit qu'y passer : une mort prématurée l'enleva le 3 septembre 1685. N'ayant été curé que dix mois, il ne reste que bien peu d'actes relatifs à son séjour à Châtres.

8^e. — GERMAIN DU PUY. — (1685-1689). Son successeur fut M. *Germain Du Puy*, sur lequel les détails biographiques abondent. Il sortait de l'Oratoire, et à son arrivée à Châtres, c'était un homme ayant légèrement dépassé la quarantaine, ardent et plein d'activité. D'un esprit vif, un peu caustique, mais délicat et enjoué, il avait une connaissance approfondie de la théologie morale. Orateur distingué, ce n'était pas sans honneur qu'il avait occupé plusieurs chaires de la capitale, où il avait compté Bossuet au nombre de ses auditeurs et de ses admirateurs. Il aimait aussi la poésie, qu'il ne cultivait pas sans succès ; mais son talent se tournait trop volontiers vers le genre critique. De plus il rimait un peu souvent peut-être la chanson satirique, ce qui ne lui fit pas que des amis. Joignons à cela un grand air sacerdotal, et une honnête aisance du côté des biens de la fortune, et

nous aurons une idée exacte de ce qu'était le nouveau curé de Saint-Clément.

En prenant possession de la cure, il trouva toujours pendantes des questions d'intérêts et de droits honorifiques entre le clergé paroissial et les chanoines de Saint-Louis du Louvre. Il s'appliqua à les résoudre à tout prix et fut assez heureux pour obtenir un arrêt du Parlement en sa faveur au cours de l'année 1688 (1).

Châtres avait alors une garnison, et la présence des soldats ne manqua point de donner des soucis au curé de la paroisse, à cause du danger que font partout courir aux mœurs le rassemblement des milices, et principalement les milices du temps de Louis XIV. On ne sait trop ce qui avait amené cette garnison dans la vallée de l'Orge ; mais il est certain que, dès l'année 1684, un prêtre nommé *Defrance* avait donné la sépulture à plusieurs soldats du régiment de Sales, qui tenait garnison à Châtres. L'année suivante d'autres régiments y eurent leurs quartiers, et l'acte de baptême suivant, qui m'a paru digne d'être conservé, prouvera mieux que tous les discours ce que j'avance.

« Le vingtième décembre (1685) a été baptisée
» *Philipole Laurence Antoinette*, fille d'Issiel

(1) De même que l'arrivée des Bénédictins à Châtres n'avait pas fait disparaître le titre de *curé* de la paroisse ; de même le titre de *prieur* ne disparut pas lorsque l'église fit retour au clergé séculier, car je trouve vers 1680, un certain *Maistre Nicolas Dumont, prestre*, qui s'intitule : prieur de Saint-Clément de Châtres.

» Effendi Frère (ou Trère), gouverneur de Coron et
» d'Ismeÿ. Elle est née dans cette paroisse. Sa
» mère ayant été prise après le pillage de la dite
» ville et la mort du dit gouverneur, et a été ame-
» née en France par son Altesse *Monseigneur le*
» *Prince Philippe de Savoie*, qui prit la dite
» femme ; et elle étant accouchée en cette paroisse, à
» l'hostellerie des Singes, a consenty que son enfant
» fut baptisée. Elle a été nommée sur les fonds bap-
» tismaux par *Monsieur Laurent de Ponterose*,
» lieutenant-colonel du régiment de Fifre, et *com-*
» *mandant la garnison de Chastres* et autres
» lieux adjacents, et par Mademoiselle Anthoi-
» nette de Ponterose, sa fille, parrain et marraine,
» et en présence de Louys Raban, maître d'hôtel
» de la dite Altesse. » — Signé : Raban ; Pon-
» therose ; Antoinette Ponthon [pour Pontherose
évidemment] ; Du Puy (1).

La prise de Coron eut lieu le 7 août 1685, et le 20 décembre de la même année les prisonniers étaient déjà à Châtres. On voit par là que les voyages se faisaient plus vite autrefois que nous ne le croyons généralement. Châteaubriant, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (2), a constaté avec une satisfaction patriotique qu'il y avait des Français au sac de Coron ; cet acte de baptême

(1) Registres paroissiaux. Année 1685. Folio 58, verso.

(2) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Page 72, édition Garnier in-12.

prouve qu'il ne se trompait pas, et que le nombre en fut sans doute plus grand qu'il ne le dit.

M. Du Puy ne connut passeulement à Châtres les soucis du ministère, au milieu d'une paroisse mise en émoi par la présence d'une garnison, ou la joie de baptiser une petite fille du Prophète ; il eut encore la douleur de voir mourir deux de ses collaborateurs.

Le 30 juillet 1687 il donna la sépulture dans l'église à Messire *Anne Blondeau*, qui durant 33 ans avait rempli les modestes fonctions de vicaire de la paroisse. Toute la vie sacerdotale de ce prêtre s'était écoulée à l'ombre du clocher de Saint-Clément. Humble, doux, affable, zélé sans être entreprenant, il vit cinq curés se succéder à la tête de la paroisse et avec tous il vécut en paix, grâce à sa tranquillité d'âme et à l'aménité de son caractère. Il n'est pas jusqu'à son écriture égale et coulante, quoique un peu tremblée, qui ne dise l'égalité d'humeur, et les vertus de ce bon prêtre, vivant si longtemps heureux et inconnu dans cette position secondaire de vicaire, où le bien ne fait pas de bruit, où le mérite n'attend pas la gloire, mais où il recueille parfois, ce qui vaut mieux, la reconnaissance des petits et des humbles.

Un mois plus tard, mourut aussi Monsieur *Claude Le Meneau*, jeune prêtre de 33 ans, fils d'un officier du roi. Il vivait dans sa famille, sans avoir de situation officielle, mais il rendait des ser-

vices à la paroisse. M. Du Puy l'honorait de son amitié et lui faisait souvent faire des baptêmes, des mariages et des sépultures.

Malgré son zèle et peut-être à cause de lui, M. Du Puy s'ennuya à Châtres ; il résigna sa cure en 1689, après l'avoir occupée quatre ans seulement. Rentré à Paris, il occupa une stalle de chanoine dans le chapitre de Saint-Jacques de l'Hôpital, et se livra à ses deux occupations favorites : la prédication et la poésie. Sa verve caustique s'exerça contre le Jansénisme qu'il attaqua, tout en faisant l'éloge du grand Arnault ; il décocha également quelques épigrammes aux Jésuites, qui ne s'en portèrent pas plus mal ; il réussit mieux dans la chaire, et sut grouper autour de lui un illustre et nombreux auditoire. La solidité de sa doctrine frappa Messire *Henri de Barillon*, évêque de Luçon, qui l'invita à prêcher un carême dans sa cathédrale et fut si heureux de son succès qu'il se l'attacha comme théologal.

La vie de M. Du Puy à Luçon ne nous appartient plus. Nous pouvons dire néanmoins qu'après avoir joui des bonnes grâces et de la familiarité de Monseigneur de Barillon, il se trouva en butte aux tracasseries que lui suscita Monseigneur de l'Escure, successeur de M. de Barillon sur le siège de Luçon. Le nouvel évêque ne goûtait ni le caractère, ni la doctrine de M. Du Puy. Il attaqua même son enseignement sur la grâce et l'interdit.

La querelle fut portée simultanément par les deux adversaires devant Bossuet, qui s'efforça de les réconcilier. Malgré cette puissante et bienveillante intervention, M. Du Puy dut quitter Luçon ; il se retira à Niort dans la maison des Pères de l'Oratoire, où il mourut plus que septuagénaire, en 1713.

Une grande partie des œuvres de M. Du Puy sont demeurées manuscrites ; et on peut dire que Bossuet, qui l'avait en estime, a plus fait pour sa gloire, en laissant son nom dans sa correspondance, que tous les ouvrages en prose et en vers de M. du Puy lui-même.

9^e. — ROBERT LE GASTELLIER. — (1689-1704).

Après le départ de M. Du Puy, la cure de Châtres demeura quelque temps vacante, et son successeur M. *Le Gastellier* ne vint en prendre possession qu'au mois de septembre 1689, c'est-à-dire six ou sept mois après la sortie du dernier titulaire.

M. Le Gastellier était protonotaire de l'église de Rome, et licencié en droit : il tranchait du personnage, se faisait donner du *Monseigneur*, et timbrai son papier d'un écu des croisades. Ses armes étaient... *au chevron... et à trois besants... posés deux en chef et un en pointe*. Je n'ai pu découvrir la couleur de l'écu, non plus que celles des pièces, à cause du cachet lisse qui les a imprimées dans la cire, où je les ai relevées. Mais le nouveau curé avait quelque chose de mieux que ces

vains titres, et ces dehors un peu pompeux ; il était plein de zèle et d'activité pour les fonctions du ministère et les œuvres paroissiales.

Il tenait lui-même ses registres avec un soin et une exactitude dignes d'éloge. Aussi trouve-t-on de tout dans les registres paroissiaux de cette époque. A côté des actes ordinaires de baptêmes, de mariages et de sépultures, on y rencontre des procès-verbaux pour la bénédiction des sages-femmes, dont les fonctions délicates à la naissance des petits-enfants avaient préoccupé l'église dans ces âges de foi. On y constate également le soin que prenait le curé des maîtres d'école *laïques*, qui avaient succédé aux prêtres dans la direction de l'enseignement populaire. J'ai relevé le nom de deux de ces instituteurs de la fin du xvii^e siècle : celui de *Jacques Faton*, et celui de son successeur *Louis Delalande* ou *Lalande*. Il ne m'en coûte nullement de dire que ni l'un ni l'autre n'aurait pu prétendre au prix de calligraphie dans nos écoles primaires contemporaines, si j'en juge par leurs propres signatures. Enfin M. Le Gastellier notait encore tous les petits événements qui se passaient sous ses yeux. Lisez plutôt cet acte que j'emprunte au registre de 1695.

« Marie Barbu, âgée d'environ 30 ans, femme
» d'Etienne Vaury absent, laquelle étant morte
» sans avoir satisfait à son devoir paschal, ni avoir
» demandé aucun prestre pendant trois jours

» qu'elle a été malade, ni donné aucun signe de
» repentir ni de contrition, on aurait refusé la
» sépulture ecclésiastique, mais par surprise ses
» parents et ses amis ont nuitamment inhumé son
» corps dans un coin du cimetière de cette église. »

Cette note du XVII^e siècle prouve que les libres-penseurs modernes n'ont pas inventé l'enterrement civil. Il y en eut autrefois ; mais on se cachait dans ce temps-là pour faire cette vilaine besogne, tandis qu'aujourd'hui on s'affiche.

La paroisse avait toujours deux vicaires, et on trouve un certain nombre d'ecclésiastiques ayant rempli ces fonctions au temps de M. Le Gastellier. Ce sont MM. *Jean de Baulaigne*, déjà vicaire de M. Du Puy ; *François Crespin*, qui vécut de longues années à Châtres et y mourut le 7 avril 1695 ; âgé de 70 ans ; *Vincent Salet* ; *de Conquans* ; *de Barry* ; *Bourdé* ; *Baillet* ; *Morel* ; *Chaussierges* ; *Gourdon* ; *Legendre* ; *Rousselet* ; *Capsolle* ; *Croquet* ; *Threneau* ; *Delamitatrie*. Avec ces prêtres chargés du service paroissial, comme auxiliaires du curé, on rencontrait toujours plusieurs ecclésiastiques habitués, et d'autres vivant à la communauté ; mais contrairement à ce que faisaient ses prédécesseurs, M. Le Gastellier usait rarement des services de tous ces prêtres. Ses vicaires eux-mêmes ne le suppléaient que dans des cas exceptionnels, et il est des années tout entières, ou on dirait qu'il fut seul à Châtres, exerçant tous les

actes du ministère paroissial, sans le secours de personne ; l'année 1699 par exemple.

Ses fonctions pastorales ne lui faisaient point perdre de vue les intérêts qui s'agitaient au dehors, et qui touchaient au bien de la cure. Ce fut lui qui termina la discussion quasi-séculaire entre les curés de Châtres et les chanoines de Saint-Louis du Louvre. Ceux-ci lui accordèrent de devenir gros décimateur et lui abandonnèrent la perception de la plupart, sinon de toutes les dîmes, à charge de faire toutes les réparations à l'église. Cette clause suscitera plus tard des difficultés entre les successeurs de M. Le Gastellier et les paroissiens ; mais les premières difficultés n'en furent pas moins résolues par un arrêt du 20 Juillet 1691.

Cette même année 1691 vit un changement important se produire à Châtres : celui du Seigneur. La terre de Châtres fut saisie sur le fils de ce Brodeau de Candé que nous avons vu l'acquérir en 1656. Un décret de la Cour l'adjugea le 18 mai 1691 à M. *Jean Baptiste du Deffand, Marquis de la Lande* pour le prix de 68,000 livres. A cette occasion j'ai remarqué l'existence d'un *Maire* à Châtres, sans pouvoir dire si la ville jouissait des franchises communales.

M. Le Gastellier poursuivait son œuvre au milieu de ces changements ; nous lui sommes redevables d'un précieux manuscrit ayant pour titre : *Registre contenant les actes des élections des Officières et*

du Procureur de la Confrairie de la Charité établie en cette paroisse de Saint-Clément de Châtres. Ce registre qui commence en 1694, fait connaître qu'une confrérie de Dames de Charité avait été fondée dans la paroisse dès l'an 1641, avec la permission de Monseigneur de Gondy, premier archevêque de Paris, et par les soins des prêtres de la mission, plus connus sous le nom de *Lazaristes*. Cette association avait pour but la visite des malades à domicile, et les soins à leur donner : elle fit un bien réel sous l'inspiration et la direction des curés ; elle avait ses réunions périodiques, ses fêtes religieuses, sa caisse, ses rapports, son conseil d'administration, dans lequel entrèrent les membres de toutes les familles distinguées de la paroisse ; et l'archevêché de Paris, pour stimuler les membres du conseil, leur envoyait parfois un personnage distingué qui les visitait et les encourageait. A l'aide de ce registre, nous pouvons suivre l'histoire de la charité, à Châtres, durant tout un siècle, depuis 1694 jusqu'à la Révolution, moins une lacune que j'indiquerai plus loin. Ce registre était précédé d'un autre qui contenait les actes de l'association depuis 1641 jusqu'à M. Le Gastellier, mais la mairie d'Arpajon ne possède pas ce premier registre, qui a sans doute péri avec tant d'autres richesses historiques.

A ses brillantes qualités sacerdotales, M. Le Gastellier joignait un esprit d'à-propos, dont il fit

preuve dans une circonstance mémorable, qu'on ne saurait passer sous silence en retraçant l'histoire des jours fastes de l'église de Châtres.

Le samedi 4 décembre de l'année 1700, sur les cinq heures du soir, arrivait à Châtres le petit-fils de Louis XIV, se rendant en Espagne, où il allait régner sous le nom de Philippe V. Il descendit chez M. Petit, secrétaire et valet de chambre du roi de France, dans la demeure duquel tout avait été préparé pour le recevoir; la suite nombreuse qui l'accompagnait remplissait la ville. Le lendemain tout ce monde devait se rendre à l'église paroissiale pour entendre la messe, et être reçu à la porte par le clergé que la politesse et l'étiquette obligeait à faire un discours. Le jeune monarque qui devait subir tant de compliments avant d'entrer à l'Escorial redoutait extrêmement les longues harangues. M. Le Gastellier prévenu sans doute de cette disposition d'esprit du prince, lui dit simplement : — Sire, j'ai entendu dire que les longues harangues étaient souvent incommodes et ennuyeuses; Votre Majesté me permettra de lui en faire une très courte. — Puis il se mit à chanter la première strophe d'un vieux Noël local, un peu modifié pour la circonstance.

Tous les bourgeois de Châtres
Et ceux de Montlhéry
Mènent fort grande joie
De vous trouver ici.

Petit-fils de Louis,
Que Dieu vous accompagne,
Et qu'un Prince si bon,
Don, don,
Cent ans et par delà,
La, la,
Règne dedans l'Espagne.

Le jeune monarque et tous les courtisans ravis de la délicatesse du compliment chanté avec entrain, crièrent : *bis*. — Le curé s'exécuta de bonne grâce ; et le prince lui fit remettre dix louis pour ses œuvres paroissiales. Après les avoir reçus : — *bis, Sire*, — dit à son tour le sagace curé. Trouvant le mot plaisant, le monarque s'exécuta de bonne grâce, et fit doubler la somme (1). Puis tout le monde entra dans l'église pour entendre la messe, accompagnée par l'excellente musique du comte d'Ayen, qui suivait la cour.

M. Le Gastellier s'occupa aussi de l'ornementation et de l'embellissement de son église. En 1697, Louis du Fossé, gouverneur de la Samaritaine à Paris, lui offrit des fonts baptismaux en marbre

(1) L'auteur de la *Notice* publiée par le *Journal de Dourdan* rapporte cette anecdote, mais d'une manière fort inexacte, après lui avoir enlevé toute sa couleur locale, tout son sel et tout son à-propos. Il est probable que si M. Le Gastellier eut chanté les deux couplets que lui prête le *Journal de Dourdan*, le roi n'eut pas bissé son compliment et ne l'eut pas récompensé. — J'ai cherché souvent le nom de l'auteur du *Noël de Châtres*, le *Journal de Dourdan* dit que c'est un prêtre nommé *Crestot* ; je n'ai point trouvé dans les Archives de prêtre portant ce nom ; mais je reconnais qu'il existait à Châtres une famille de ce nom au début du XVII^e siècle.

rouge, qui sont ceux dont on se sert encore aujourd'hui.

Enfin, après quinze ans d'un ministère laborieux, au mois de juin de l'année 1704, M. Le Gastellier quitta Châtres, sans que je sache ni les motifs ni le lieu de sa retraite : ce qui est certain, c'est qu'il ne mourut pas dans le poste qu'il avait occupé avec honneur. M. Osmont, lequel n'est pas autrement connu, vint faire l'*intérim* entre lui et son successeur, qui fut :

10^e. — BORDIER. — (1704-1706).
M. Bordier, docteur de Sorbonne, et curé de la paroisse au mois d'octobre 1704.

Tout ce que l'on sait sur ce prêtre qui n'occupa la cure que deux ans, peut se résumer en quelques lignes. Exact et très soigneux dans la tenue des actes paroissiaux, qu'il rédigeait lui-même d'une écriture fine et serrée, il était à cheval sur ses droits. Pendant son séjour à Châtres, il eut à donner la sépulture à deux religieuses de l'Hôtel-Dieu, *Catherine Poirier* morte au mois de juin 1705, et *Barbe Ravet* au mois de novembre de la même année. C'était l'usage d'ensevelir ces pieuses filles dans le modeste oratoire de la maison hospitalière, où elles consacraient leur vie au soin des malades. Les prédécesseurs de M. Bordier l'avaient fait sans difficulté ; il le fit aussi, mais non sans protester contre un privilège qu'il ne trouvait basé sur

aucun titre authentique. Il rédigeait cette protestation et la signait dans son *Hostel de Chastres*. Au temps de Louis XIV, tout le monde, comme l'a si bien dit le fabuliste, se croyait le droit d'être grand seigneur : c'est ce qui explique ce nom un peu prétentieux d'Hôtel, pour désigner le presbytère, ou la demeure du curé. Si mes renseignements sont exacts, les curés de Châtres habitaient dans ce temps-là, la rue Saint-Germain ; or, je ne vois dans cette rue aucun palais qui mérite le titre pompeux d'Hôtel. Le presbytère actuel qui était construit, mais pas encore occupé par les curés ne saurait lui-même porter le titre d'*Hôtel presbytéral*.

M. Bordier changea ses deux auxiliaires. M. *Jean-Baptiste Croquet*, bachelier en théologie, devint vicaire d'Egly, église voisine de celle de Châtres, et alors simple succursale de la paroisse de Boissy-sous-saint-Yon. M. *Belin*, le second vicaire, disparut aussi au cours de l'année 1706 ; il était novice dans le ministère ; novice aussi dans l'art de dresser les actes paroissiaux. Tous deux furent remplacés par MM. *Defourneaux* et *Le Pesant*. Un jeune prêtre de la paroisse, M. *Jean-Baptiste Jeulin*, quitta Châtres vers cette époque, pour aller occuper le poste de curé de *Quitteville*, au diocèse de Lisieux.

A ce début du XVIII^e siècle, il est permis, à l'aide des registres paroissiaux, de jeter un coup d'œil

sur la société qui vivait à Châtres. Elle se composait des officiers de justice, alors si nombreux, employés, les uns par le roi, les autres par M. de la Lande, marquis de Châtres; des notaires royaux, MM. Lhéritier et Lainé; des chirurgiens et des apothicaires, au nombre de quatre ou cinq; des familles adonnées au commerce, et dont les membres commençaient à grandir, en devenant *bourgeois de Châtres*; et surtout de *Messire Louis-Anne de Nesle*, représentant le marquis de Châtres. M. de Nesle avait pour épouse une dame *Catherine Juliot* ou *Juilliot de la Burie*, qui était plus propre à présider, comme Pénélope dans le gynécée au travail des femmes, qu'à manier la plume, car dans les signatures assez nombreuses qu'elle nous a laissées, c'est à peine si elle a écrit son nom deux fois de la même manière. Toute cette petite aristocratie locale vivait dans une certaine intimité avec le curé. C'était lui qui se réservait de bénir leurs mariages, de baptiser leurs enfants et de présider leurs funérailles.

Malgré des ordonnances royales déjà rendues contre les sépultures dans les églises, les familles aisées se faisaient enterrer dans l'église paroissiale, dont le sol devait être bouleversé à chaque instant; tandis que le peuple était inhumé dans le cimetière, qui se trouvait déjà à la place qu'il occupe aujourd'hui.

L'étude attentive des registres paroissiaux est

capable de faire connaître qui était bourgeois et qui ne l'était pas par cette seule distinction : *enterré dans cette église, ou bien enterré dans le cimetière de cette paroisse.*

Le chœur, les trois nefs et le pourtour du chœur étaient envahis par les sépultures. On enterrait au pied des autels, du côté gauche et du côté droit de ces mêmes autels, répandus un peu partout à travers l'église ; car je n'en ai pas compté moins de huit ou dix, dont je ne vois ni la place ni la trace aujourd'hui. Chacun d'eux portait le nom de chapelle. Il y avait la chapelle Saint-Jacques dans l'aile gauche ; celle de Sainte-Julienne dans la nef ; celles de Saint-Claude, de Saint-Yon, de la Charité, de Saint-Michel, etc... sans parler de la chapelle de la Sainte-Vierge et du Maître-Autel qui occupaient les mêmes places que maintenant. Certaines familles affectaient de se faire inhumer devant ou derrière le *Banc de l'Œuvre*, devant ou derrière la *Chaire du Prédicateur*, un peu partout en un mot. On ne soupçonnait pas alors les lois d'hygiène, qui depuis ont réglé si minutieusement la place que doivent occuper les morts ; et on faisait les inhumations à l'intérieur des églises, sous les prétextes en apparence les plus futiles, durant les gelées de tel hiver par exemple, parce que, dit un acte de décès, *la terre était trop dure pour bêcher le cimetière !*

M. Bordier ne jouit pas longtemps de son Hôtel

presbitéral de Châtres. Venu au mois d'octobre 1704, il disparut en mai 1706, sans que j'aie découvert les motifs de son exode après un si court séjour.

11°. — ALPHONSE-NICOLAS TARBOICHER. — (1706-1710). Son successeur fut M. *Tarboicher* ou *de Tarboicher*, qui entra en possession de la cure au mois de juin 1706. Appartenait-il à une famille de Châtres ? Certains faits tendraient à le faire croire, car en même temps qu'il était curé de Saint-Clément, je trouve à Châtres un autre Tarboicher, qui y vivait dans une certaine aisance, puisqu'il avait un jardinier à son service.

Plus tard, en 1767, un Tarboicher portant aussi le prénom d'*Alphonse* fit dans l'église paroissiale une fondation de messes assez importante. Quoiqu'il en soit, je n'ai trouvé que bien peu de chose sur l'administration de M. Tarboicher comme curé de Châtres.

En février 1707, il donna la sépulture à l'ermite qui vivait à Saint-Blaise, et l'ensevelit dans l'oratoire encore debout. Le défunt fut remplacé par un certain *frère Martin*, qui mourut lui-même deux ans après, en 1709. L'ermitage était vide ; mais au mois de septembre de cette même année 1709, un nouveau solitaire vint prendre la place de ceux que la mort avait moissonnés. A

cette occasion, M. Tarboicher dressa l'acte suivant qui m'a paru digne d'être reproduit :

« Ce dixneufiesme septembre 1709, a été intro-
» duit dans l'hermitage de Saint-Blaise, et a reçu
» l'habit d'hermite, de nous, en vertu de provi-
» sions de la commission adressée à nous par son
» Éminence Monseigneur le Cardinal de Noailles,
» archevêque de Paris ; la vesture ayant été faite
» avec les cérémonies accoutumées dans la chapelle
» du dit hermitage, en l'étendue de notre paroisse,
» le nommé *Alexandre Le Duc*, lequel a promis
» et s'est engagé à vivre religieusement et solitai-
» rement, comme aussy à entretenir autant qu'il
» serait en son pouvoir et qu'il en peut être tenu,
» et cultiver l'enclos et jardin du dit hermitage, et
» a pris le nom de *frère Germain*. La dite céré-
» monie ayant été faite en présence de M. Jacques
» Le Pesant, vicaire de cette paroisse, de M. Joseph
» Bigant, marchand hostellier de cette paroisse,
» et de plusieurs autres qui ont signé. »

Signé : Frère LE DUC.

Le registre ne porte pas d'autre signature ; mais l'acte tout entier est écrit de la main de M. Tarboicher. C'est la dernière fois qu'il est question de Saint-Blaise et de ses solitaires. D'ailleurs cet ermitage n'était-il pas un monument des âges de foi, qui n'avait plus sa place dans le siècle de la raison philosophique, un anachronisme qui tendait à disparaître ?

L'année 1709 qui ramena un solitaire dans l'ermitage désert et abandonné de Saint-Blaise fut une année calamiteuse pour la paroisse. Le froid fut intense et la mortalité effrayante. On trouva plusieurs personnes mortes de froid, les unes dans la plaine, les autres dans leurs propres demeures. Le nécrologe des mois de janvier et février, chargé outre mesure, prouve combien furent victimes des rigueurs de la saison !

M. Tarboicher après quatre années passées à la tête de la paroisse mourut lui-même tout jeune encore, à l'âge de 45 ans, le 19 juin 1710. Il fut inhumé dans le chœur de l'église, par le curé de Boissy-sous-Saint-Yon assisté de tous les prêtres des paroisses voisines.

12^e. — JACQUES SIMONNEAU. — (1710-1730).
L'*interim* d'environ deux mois qui s'écoula entre le décès de M. Tarboicher et l'arrivée de M. *Simonneau*, son successeur, fut rempli par M. Delamitatrie, curé de Guibeville et ancien vicaire de la paroisse.

A peine installé, M. Simonneau dut rendre les honneurs funèbres à l'un de ses vicaires, *Messire Jacques Le Pesant*, qui mourut le 25 août 1710, et fut enterré dans le chœur de l'église, lieu ordinaire de la sépulture des ecclésiastiques.

Durant les vingt années qu'il passa à la tête de la paroisse, un certain nombre d'événements se

déroulèrent ; malheureusement M. Simonneau n'a pas pris soin de nous en transmettre le souvenir. Il négligea totalement, à l'exemple de ses deux prédécesseurs, la rédaction du registre de la confrérie de la Charité. Entre M. Le Gastellier et le successeur de M. Simonneau, pas une ligne n'a été écrite sur ce registre : c'est une lacune de vingt-six ans, d'autant plus regrettable que la Charité dut multiplier ses efforts pour venir en aide aux pauvres et aux malades dans ces temps calamiteux.

Les actes paroissiaux eux-mêmes laissent fort à désirer, et leur rédaction est parfois abandonnée à la plume inhabile du bedeau de la paroisse. Néanmoins leur étude nous apprend qu'à la fin du règne de Louis XIV, Châtres possédait un grand nombre d'officiers du duc et de la duchesse de Bourgogne, du duc d'Orléans, du duc de Berry, et même quelques officiers de la Reine. Cette sorte de petite cour m'avait d'abord intrigué, et je trouvais extraordinaire de rencontrer dans les murs d'une ville, sise à sept ou huit lieues de Paris et de Versailles, tant d'officiers de princes qui ne passaient par là que bien rarement, s'ils y passaient quelquefois. La chose étudiée avec attention, voici simplement ce que c'était. Les princes avaient le droit de vendre à prix d'argent le titre d'*officier* de leur maison ; c'était pour eux un moyen de battre monnaie et ils en usaient largement, en vendant les charges de leurs palais. Les familles

roturières, qui voulaient grandir, achetaient ces titres avec empressement, comme en d'autres temps on s'est procuré par tous les moyens, même les plus invraisemblables, des rubans de différentes couleurs, pour agrémenter la boutonnière de son vêtement. La vanité humaine change d'objet ; elle ne change point de nature. Le titre d'officier de tel ou tel prince procurait d'ailleurs certains privilèges fort appréciables en ce temps là : par exemple l'exemption de loger les soldats de la milice. C'est là toute l'explication de la présence des officiers princiers à Châtres.

Nous constatons également à cette époque l'existence d'une maîtresse d'école ; car, le 3 juin 1717, mourut *Marie-Magdeleine Girard, maîtresse d'eschole de la paroisse*. Dès le début du XVIII^e siècle, il y avait donc à Châtres instituteur et institutrice ; aussi presque tout le monde savait-il lire et écrire, et on ne trouve que bien rarement cette remarque : un tel, témoin, *a déclaré ne savoir signer* ; déclaration qui pour le dire en passant ne prouve pas toujours l'ignorance absolue d'écrire de ceux qui la font, mais seulement, l'ennui de le faire, comme une chose gênante et dont on n'a pas l'habitude.

M. Simonneau eut comme ses prédécesseurs un nombre considérable de vicaires. On ne compte pas moins de douze ou quinze prêtres ayant exercé ces fonctions de 1710 à 1730. MM. *Le Pesant* ;

Jeulin ; du Perron ; Villars ; Meneau ; Astorg ; Gouvet de Fontaine ; Gobbé ; Latné ; Legros ; Desrais ; Jamet ; Pillet ; Mesnil ; Durand ; Mahady ; furent tour à tour vicaires de la paroisse. Voyageurs sur cette terre, les prêtres qui venaient à Châtres comme vicaires semblaient pressés d'accomplir leur pèlerinage, et n'y demeuraient qu'en passant comme dans une hôtellerie. Les uns n'y séjournèrent que quelques mois, comme M. *Gouvet de Fontaine* ; d'autres que quelques semaines, comme M. *du Perron* ; les plus stables, deux ou trois ans seulement. Après un si court séjour, nous les voyons s'en aller dans toutes les directions ; qui dans le diocèse de Bourges ; qui dans ceux de Coutances, de Chartres, de Lisieux ; qui à Paris, qui dans les paroisses voisines de Châtres. Cette migration des ecclésiastiques aux quatre vents du ciel, pour nous si extraordinaire, était tout à fait dans les mœurs du temps. On s'efforçait d'obtenir un bénéfice où l'on pouvait, sans tenir compte des circonscriptions diocésaines, et on allait en prendre possession, sitôt qu'il devenait vacant, ou que les circonstances paraissaient favorables pour pouvoir l'occuper.

Outre son curé et ses vicaires, le clergé de Châtres comptait alors quelques jeunes clercs, aspirants au sacerdoce et vivant dans leurs familles une grande partie de l'année ; des prêtres habitués au nombre de deux ou trois ; plus le bénéficiaire de

l'hospice, et le confesseur des religieuses de Saint-Eutrope, qui en 1713 était M. *Jean-Baptiste Granille*.

Qu'était-ce que cette communauté de Saint-Eutrope, dont je rencontre ici le nom pour la première fois ? C'était, si je ne me trompe, un monastère de Religieuses de *l'Annonciade*, situé à quelques cents pas seulement de l'église Saint-Clément, mais sur la paroisse de Saint-Germain-les-Châtres. L'histoire de ce monastère est peu connue. Il existait certainement dès la première moitié du XVII^e siècle ; détruit de fond en comble, il en reste ni une pierre ni une trace, et la place qu'il occupait est maintenant enclose dans le parc du château de Chanteloup (1).

Le nécrologe rédigé au temps de M. Simonneau, nous donne les noms de plusieurs personnages

(1) Le nom même de la communauté de Saint-Eutrope a péri, et il ne se trouve pas dans les recueils qui donnent la liste des anciens couvents du pays. — *Fisquet* l'a omis dans sa *France Pontificale*. — *L'abbé Gauthier* ne l'a pas nommé dans son *Pouillé du diocèse de Versailles*, ou du moins il l'a confondu avec un couvent *d'Hospitalières* qui y vécurent en effet au XVI^e siècle, mais le nom de *Saint-Eutrope* à Saint-Germain lui est resté inconnu. — *L'abbé Gaignard* dans son *Histoire manuscrite de Saint-Germain-lès-Arpajon* n'a point non plus suffisamment élucidé l'histoire de la communauté des Annonciades de Saint-Eutrope. — Puisse cette note susciter un chercheur qui nous dise exactement ce qu'était ce couvent qui eut un certain éclat, et dans tous les cas puisse-t-elle rendre à Saint-Eutrope la place qui lui est due dans la liste encore incomplète des anciens cloîtres du diocèse de Versailles. — Voir ce que dit *Lebeuf* de Saint-Eutrope, la date probable de sa fondation, de ses nombreuses transformations, et des Annonciades qui y vécurent en dernier lieu. *Histoire du diocèse de Paris*. Tome. IV. P. 153, 154, 155.

surpris par la mort dans les murs de Châtres. C'est d'abord Messire *Louis Thouin de la Ronce*, conseiller secrétaire du roi, mort en passant, comme s'exprime l'acte de décès, et qui fut enterré dans le chœur de l'église. Plus tard mourut aussi presque subitement *Jean Baptiste Courpotin de la Rousselière*, qui traversait Châtres pour se rendre dans ses terres. Ces sépultures attirèrent dans l'église Saint-Clément quelques personnages de distinction, dont les noms et qualités ont été soigneusement transcrits par le rédacteur des actes paroissiaux.

Ce même nécrologe nous permet de jeter un regard discret sur la famille de M. Simonneau. Par lui nous apprenons que M. Simonneau, père du curé, vivait avec son fils au presbytère de Châtres, où il mourut le 19 Juin 1717. Ce défunt avait un frère à Etampes, un gendre à Dourdan, et un neveu à Montlhéry, ce qui permet d'affirmer que le curé Simonneau était originaire du pays où il exerçait les fonctions sacerdotales.

Le plus grand événement accompli au temps de M. Simonneau fut assurément le changement du seigneur de Châtres, qui amena le changement du nom même de la ville.

Par contrat du 15 avril 1720, M. de la Lande et son fils vendirent la seigneurie de Châtres à *Louis de Sévérac, Marquis d'Arpajon (1)*, issu d'une

(1) Outre son titre de marquis, M. d'Arpajon était encore lieutenant

puissante famille du Rouergue, pour la somme de 347,000 livres en principal, et 5,000 livres de *pot-de-vin* ; — ainsi ce vilain nom et cette plus vilaine chose étaient déjà connus et pratiqués au siècle dernier. — Ami particulier du Régent, Philippe d'Orléans, le nouveau seigneur obtint de la cour un décret réunissant les terres de Châtres, la Bretonnière, Saint-Germain avec tous leurs fiefs, sous le titre de *Marquisat d'Arpajon*, et statuant que la ville de Châtres s'appellerait désormais *Arpajon*. Rendre un décret est chose facile, mais l'appliquer en changeant le nom d'une ville, et faire accepter ce changement à toute une population qui a ses habitudes et sa routine, est chose moins aisée. M. d'Arpajon y réussit cependant.

La tradition du pays, écrite maintenant dans plusieurs ouvrages, raconte qu'il s'y prit de la manière suivante. Les jours de marché, il apostait ses gens, et se rendait lui-même sur les chemins qui amenaient à la ville les paysans de toute la contrée. On demandait à chaque passant : Où vas-tu ? Si celui-ci répondait : *Je vais à Châtres* ; on lui administrait une verte remontrance accompagnée de coups de bâton. — Si au contraire il disait : *Je vais à Arpajon*, on lui glissait dans la main une

général des armées du Roi, chevalier de la Toison d'Or et de l'ordre militaire de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre de Malte. Ce dernier titre avait été concédé à sa famille, le 30 mai 1645, par le maître général de l'ordre, Jean-Paul de Lacaris, en récompense d'un haut fait d'armes accompli par l'un des membres de la famille d'Arpajon.

pièce de monnaie en le félicitant. Je ne sais si cette histoire est authentique ou non ; mais ce qui est certain, c'est que le nom de Châtres fut oublié en très peu de temps, et que celui d'Arpajon fut promptement reçu dans tout le pays d'alentour (1).

La présence de M. d'Arpajon fut d'ailleurs un bienfait pour toute la contrée. Grand seigneur, tout puissant à la cour, il usa de sa fortune et de son influence pour le bien de ses nouveaux compatriotes. De nombreux changements furent opérés ; l'aspect extérieur de la ville fut modifié ; la direction de la route, qui, avant 1720, entrait dans Arpajon par la rue Saint-Germain, fut déplacée et la nouvelle porte de Paris fut ouverte ; la partie basse de la ville fut exhauscée et assainie ; de nouveaux ponts furent jetés sur l'Orge et la Remarde(2). On appela pour tous ces travaux des officiers du génie militaire, qui les firent exécuter par des soldats appartenant à la compagnie de M. de Jouvot, et au régiment commandé par le prince de Talmont. Ces malheureux travailleurs étaient contraints de demeurer dans l'eau pendant la saison la plus rigoureuse ; aussi les actes paroissiaux rela-

(1) Un seul souvenir du pays rappelle l'ancien nom de Châtres. A Boissy-sous-Saint-Yon, la route qui vient à Arpajon a toujours gardé et garde encore le nom de *rue de Châtres*.

(2) Il faut bien prendre garde de confondre ces travaux accomplis par le marquis d'Arpajon, avec ceux entrepris cinquante ans plus tard par son gendre M. de Noailles.

tent-ils les décès de plusieurs d'entre eux, morts loin du champ de bataille il est vrai, mais victimes pourtant d'un véritable quoiqu'obscur dévouement.

L'amélioration de la viabilité et des moyens de communications contribua à augmenter le nombre des voyageurs déjà considérable, et cela à la grande satisfaction des commerçants d'Arpajon. A partir de 1725, l'importance de la *poste* prit une extension extraordinaire ; on vit en même temps les rez-de-chaussée de presque toutes les maisons, convertis en autant d'hôtels, ou plus simplement d'auberges, qui donnaient à boire aux conducteurs et demandaient patience aux voyageurs. Chaque arpajonnais, poussé par sa charité, à moins que ce ne soit par son amour du gain, se transforma en hôtelier. Les nombreux coches et les voitures particulières qui traversaient les rues de la ville à chaque heure du jour et de la nuit, y créaient un mouvement et une animation, que nous pouvons à peine imaginer, et qui allèrent en grandissant durant plus d'un siècle, pour s'arrêter tout à coup à l'ouverture de la ligne du chemin de fer de Paris à Orléans, vers 1845.

Un autre changement non moins important au point de vue religieux s'opéra à la même époque. En 1721, l'Hôtel-Dieu qui jusque là avait été administré par une religieuse, appartenant à l'un des grands ordres, fut donné à ces *Sœurs habillées de noir et simplement associées*, dont parle

Lebeuf(1). Le marquis d'Arpajon venait de donner 3,000 livres, à cet Hôtel-Dieu, et la modification apportée au gouvernement intérieur de la maison eut certainement lieu sous son inspiration. La première association fut formée des Sœurs *Marie Bourdon; Marie Samdrin; Marie Louise d'Hennezelle de Gramont* ou Grammont, et de quelques autres. La Sœur Bourdon fut supérieure et la sœur de Gramont donna sa fortune qui permit de faire des acquisitions assez nombreuses pour augmenter le revenu des pauvres; mais ces largesses attirèrent des embarras à l'association naissante de la part d'un sieur d'Hennezelle de Gramont, frère de la nouvelle servante des pauvres (2).

En même temps qu'elles recueillaient les pauvres, les religieuses avaient sans doute quelques dames pensionnaires; car en 1726 *Andrée Geneviève Gallois*, veuve de Pierre de la Villette, seigneur picard et prévôt de Montdidier, mourut à l'Hôtel-Dieu, où elle payait sa pension, et se fit enterrer dans l'église paroissiale. Peut-être les Sœurs avaient-elles aussi une sorte de petit pensionnat pour les jeunes filles, puisque je trouve mourant chez elles, *Claude Catherine Saunier*, fille d'un bourgeois de Paris, décédée à 16 ans, et qui fut enterrée elle aussi dans l'église d'Arpajon.

(1) Histoire du diocèse de Paris, tome IV, p. 141.

(2) Les sœurs Bourdon, Samdrin et de Gramont vivaient à l'Hôtel-Dieu dès 1717 et peut-être avant; mais leur association ne fut autorisée par l'autorité épiscopale qu'en 1720 ou 1721.

M. Simonneau fit prêcher le carême de 1720 par un religieux carme, nommé le Père Constantin ; il continua d'administrer sa paroisse pendant dix années encore, mais n'y termina pas sa carrière ; il disparut au commencement de 1730. Toutefois il ne dut pas s'éloigner beaucoup, car je le retrouve plusieurs fois à Arpajon, après que l'église fut passée en d'autres mains.

13°. — JEAN-MARIE DE VILLERVAL. — (1730-1754). En 1726, un jeune prêtre distingué par le nom aussi bien que par les qualités de l'esprit fut pourvu de la petite cure de La Norville, sise à mille mètres environ de celle d'Arpajon. Il se nommait *Jean-Marie de Villerval*, et était fils, je crois, d'un bourgeois de Paris. De son monticule il pouvait, en parcourant sa paroisse, contempler avec complaisance la tranquille vallée où dort la ville d'Arpajon, ainsi que le grand vaisseau de la magnifique église Saint-Clément, dont les toits émergent entre tous ceux des maisons qui l'entourent. De semblables visions faisaient rêver, dit-on les jeunes curés de ce temps-là. J'ignore ce qui se passa dans l'âme de M. de Villerval, mais de l'examen attentif des registres paroissiaux et des notes manuscrites qui me sont passées sous les yeux, il résulte qu'un arrangement à l'amiable intervint entre le curé d'Arpajon et le curé de La Norville, pour que celui-ci succédât à celui-là : et ce fut ce

qui arriva au mois de Juin de l'année 1730. M. de Villerval avait 33 ans.

Je me hâte de dire qu'il était digne à tous égards de remplir le poste important qu'il venait occuper. Jeune, actif, intelligent, en prenant possession de la cure, on le voit donner immédiatement une vie nouvelle à tous les rouages de l'administration un peu somnolente sous son prédécesseur. Il corrige les registres paroissiaux, dont la rédaction avait été quelque peu négligée par M. Simonneau, en ce qui concernait l'ordre et l'exactitude. Ces registres offrent à partir de cette époque une nouvelle source de renseignements, en mentionnant les cérémonies de la confirmation. Par eux, nous apprenons qu'au cours de l'année 1731, Monseigneur Leblanc évêque de Joppé, agissant pour Monseigneur de Vintimille, archevêque de Paris, donna à Arpajon la confirmation aux enfants de dix-huit paroisses environnantes.

En même temps, M. de Villerval reprend la rédaction du registre de la charité. Les réunions sont tenues régulièrement chaque année au presbytère sans la présidence du curé, qui s'intéresse avec zèle aux besoins des pauvres, fait élire les *Officières* de la confrérie et rédiger les procès-verbaux des assemblées. A l'aide de ces procès-verbaux qui renferment une foule de détails intéressants sur le fonctionnement de l'association et les personnes qui en faisaient partie, nous voyons

les ressources grandir par l'influence du curé directeur, et passer en peu d'années d'un revenu annuel de 400 francs à 1,500 francs.

Le même registre renferme aussi les comptes d'une autre confrérie : celle du *Saint Nom de Jésus*, dont la caisse venait parfois en aide à celle de la charité. Le caissier de cette seconde confrérie qui fut probablement établie par M. de Villerval, était toujours un des vicaires de la paroisse.

En 1730 les deux vicaires étaient M. *Mesnil* et M. *Durand*. Celui-ci devint en 1731 *sous-vicaire* (!) de Saint-Eutrope et fut remplacé par M. *Guillaume Lechevallier* qui après plusieurs années passées à Arpajon devint curé de La Norville où il mourut en 1740, et fut enterré dans le cimetière d'Arpajon.

Peu après son arrivée, M. de Villerval traita avec le chapitre de Saint-Louis-du-Louvre une question fort intéressante pour lui et ses successeurs. Jusque-là les curés d'Arpajon logeaient dans la rue Saint-Germain. Les chanoines accordèrent au curé vers 1732 (1) la permission d'habiter le presbytère actuel, que M. de Villerval s'empressa d'occuper. Puis par une habile combinaison il arriva à supprimer une petite ruelle qui longeait

(1) Le *Journal de Dourdan* dit que le premier bail consenti par les chanoines date du 19 avril 1741 ; mais M. de Villerval habitait certainement la cure actuelle avant cette date.

ses murs, ce qui lui permit d'être entièrement chez lui.

Après avoir réglé ces choses d'ordre temporel, on voit M. de Villerval s'adonner au gouvernement de sa paroisse, qu'il ne quitte que bien rarement, et jamais pour longtemps. Ces années paisibles n'offrent aucun fait saillant.

En 1733, il donne la sépulture dans la chapelle même de l'Hôtel-Dieu à une jeune religieuse, *Sœur Jeanne de la Mothe, servante des pauvres*, morte à 29 ans. L'un de ses vicaires, M. Mesnil, dont la famille habitait Arpajon, devint curé de Meauchamp, et fut remplacé par M. *Jean-François Dauphin*, qui mourut à ce poste en 1737, probablement de quelque maladie contagieuse, car on l'enterra précipitamment le jour de son décès, dans le chœur de l'église. Ce prêtre, tout en étant vicaire d'Arpajon, avait le titre de *prieur de Saint-Guadent* dans l'église cathédrale de Vannes. C'était probablement un bénéfice simple obtenu par M. Dauphin et qui ne forçait pas le titulaire à la résidence.

À cette époque, je vois M. de Villerval, entouré de plusieurs ecclésiastiques qui vivaient auprès de lui, et aussi de jeunes clercs qu'il affectionnait particulièrement, et dont l'un devint peu après son vicaire. C'était MM. *Nicolas Fillon ; Etienne de la Noüe ; Clément Coiffier ; Nicolas Enguchard ; Julien Lienard ; Pierre Martin.*

Comme on le voit, les familles Arpajonnaises ne refusaient pas leurs fils au sacerdoce. A cette pépinière de jeunes clercs se joignaient de temps en temps, pour entourer le curé de Saint-Clément, M. *Godin*, confesseur des Dames de Saint-Eutrope, MM. *Robine* et *Jamet*, tous deux prêtres à Saint-Germain, et enfin M. Astorg qui, de vicaire de la paroisse, était devenu bénéficiaire de l'Hospice et qui, en 1752, mourut à Saint-François-de-Sales, à Paris.

Au mois d'octobre 1735, M. de Villerval reçut dans son église *Messire Philibert Bernard Baudry de Marigny*, abbé commandataire de l'Abbaye royale de Saint-Fugien-au-Bois (?) Il résidait à Paris sur la paroisse Saint-André-des-Arcs (Arts) et venait à Arpajon faire le baptême d'un enfant du peuple dont la marraine fut Magdeleine-Françoise de Vicques de Mirabel.

Malgré les ordonnances déjà nombreuses défendant les sépultures dans les églises, on ne les exécutait qu'imparfaitement à Arpajon, au milieu du XVIII^e siècle, car en 1736, je vois *Marguerite-Catherine de Mirbault*, enterrée dans l'église.

Le grand événement de cette année 1736 fut la mort et la sépulture du marquis d'Arpajon, qui lui aussi fut enterré dans le chœur de l'église, où il n'y avait point encore de caveau. A cette occasion, on dressa dans l'église un marbre noir, con-

tenant l'éloge funèbre du bienfaiteur de la paroisse, en forme d'épithaphe. Je transcris l'inscription malgré sa longueur parce que tous les Arpajonnais regardent cette épithaphe comme l'acte de baptême de leur ville, dans la vie moderne.

D. O. M. (1)

Cy gît
Très haut et très puissant seigneur
Monseigneur
LOUIS, MARQUIS D'ARPAJON, etc., etc., etc.,
Lieutenant général des armées du Roy,
Chevalier
de la Toison d'Or et de Saint-Louis,
Chevalier né de l'Ordre de Malthe,
Gouverneur
de la province de Berry, et des villes
de Bourges et d'Issoudun, etc.
Issu d'une des plus illustres et des plus puissantes
Maisons du Rouergue
Il marcha sur les traces de ses ancêtres.
Non content d'avoir donné des preuves de sa valeur
en Flandre, en Allemagne et en Italie
Il soumit en Espagne les forts d'Arens,
de Benasque, de Castelléon et de Solsonne,
et les pays de Ribagorça et de Valdran.
Après de si glorieux exploits
il ne se reposa
que pour donner des preuves

(1) C'est-à-dire : *Deo omnipotenti maximo.*

*de sa générosité à cette église,
qu'il combla de bienfaits,
aux pauvres dont il était le père,
et sa protection particulière à cette ville,
à qui il donna son nom
avec l'agrément du Roy.
Il rendit son âme aux Seigneur
le XXI aout de l'an MDCCXXXVI
de son âge le LXVII^e
et est inhumé dans le cœur de cette église
selon ses désirs.*

~~~~~ *Requiescat in pace.* ~~~~~

La mort du marquis d'Arpajon fit tomber en quenouille la seigneurie, qui appartient durant cinq ans à dame *Anne-Charlotte Lebas de Montargis*, veuve de M. d'Arpajon. En 1741, celle-ci la donna, en avance d'hoirie, au comte de Noailles, qui épousa, cette année-là, *Anne-Louise d'Arpajon*, fille et unique héritière du marquis décédé et de la marquise dame d'Arpajon.

M. de Villerval profita du calme et de la paix dont il paraît avoir joui à Arpajon pour réparer et embellir son église. La chapelle qui se trouve derrière le chœur tombait en ruines; on se mit en devoir de la réparer de fond en comble, et le mercredi 11 juillet 1742, avec la permission de Monseigneur l'archevêque de Paris, M. de Villerval bénit la première pierre de cet édifice, qui portait

le titre de *Notre-Dame de Liesse* et de *Sainte-Geneviève*. Cette restauration fut faite dans le mauvais goût du temps. On chercha à bâtir une chapelle de style grec dans un beau monument du xv<sup>e</sup> siècle, et on ne fit qu'une œuvre bâtarde et disgracieuse dont les grandes fenêtres sans style déparaient l'église tout en y versant, je le reconnais, une abondante lumière dont l'abside avait besoin (1). En même temps, M. de Villerval fit l'acquisition de la chaire et du banc-d'œuvre, deux ouvrages contestables au point de vue du goût, mais qu'il est bon de conserver comme un témoignage de la foi du xviii<sup>e</sup> siècle, d'autant plus qu'ils ont échappé, je ne sais comment, aux destructions de la période révolutionnaire.

Les reliques, qui se trouvaient dans l'église en assez grande quantité, reçurent des reliquaires neufs. A cette occasion, je remarque que le curé d'Arpajon donna, en 1738, *aux Frères des écoles chrétiennes de Rouen*, deux ossements de Saint Yon (2) pour leur chapelle, et que les Frères don-

---

(1) Au moment où j'écris ces lignes, une intelligente réparation, due au zèle de M. l'abbé Trébédén, curé doyen d'Arpajon, fait rentrer la chapelle de la Sainte Vierge dans le style de l'église. Je constate avec plaisir qu'on a fait disparaître l'affreux plafond fait au siècle dernier, et que tout en conservant des baies largement ouvertes, on leur a donné la forme ogivale que réclamait l'architecture de l'église. En même temps un gracieux autel de pierre est venu achever la restauration de cette chapelle de la Sainte-Vierge.

(2) Une légende, d'où le burlesque n'était pas absent, racontait que les habitants de Corbeil étaient venus enlever par supercherie les reliques de Saint Yon que possédait l'église d'Arpajon, et les avaient emportées dans



nèrent en retour à l'église d'Arpajon des reliques de Saint Eutrope et de Saint Didier. Le procès-verbal qui relate ces faits est du 31 décembre 1738.

Je vois encore M. de Villerval achetant deux magnifiques bannières et des ornements, et des tapis qui devaient concourir à la pompe extérieure du culte.

Toutefois ce n'était point seulement le temple matériel qui préoccupait le zélé curé d'Arpajon, il donnait aussi ses soins au bien spirituel de ses paroissiens et à la sanctification des âmes. Au commencement du carême de l'année 1741, quatre prêtres missionnaires de Paris (1), MM. *Colas*, *Ménard*, *Dijon* et *Lair*, appelés par M. de Villerval, vinrent donner à Arpajon, une grande mission qui se termina le 13 avril. La clôture de ces exercices fut accompagnée d'une cérémonie religieuse vraiment grandiose.

Ce jour-là, Monseigneur *Lataste*, ou de *Lataste*, évêque bénédictin du titre de Bethléem, suppléant l'archevêque de Paris, donna la confirmation aux enfants d'environ trente paroisses, qui se réunirent dans l'église Saint-Clément. C'étaient les enfants de Saint-Clément d'Arpajon; de Saint-Germain-lez-Arpajon; de la Ville du Bois; de Nozay; de Briis-sous-Forges;

---

le trésor de Saint-Spire de Corbeil. On voit, d'après ce procès-verbal parfaitement authentique, ce qu'il faut penser du vol des reliques de Saint Yon.

(1) Probablement des Lazaristes.

de Leuville ; de Saint-Michel ; de Saint-Pierre et de Saint-Philibert de Brétigny ; du Plessis-Sebbeville (1) ; de Fleury ; de Ver-le-Petit ; de Leddeville ; de Marolles ; de Guibeville ; d'Avrainville ; de Chetaiville ; de Lardy ; de Saint-Vrain ; de Torfou ; de Chamarante ; de Mauchamp ; de Saint-Sulpice de Favières ; de Saint-Yon ; de Boissy ; d'Egly ; plusieurs de Brières (2) et de Saint-Eutrope. Tous ces enfants, conduits par MM. les curés et vicaires de leurs paroisses, étaient accompagnés par leurs parents. La ville était en fête, on se pressait de tous côtés pour assister à la cérémonie.

Que l'on compare de bonne foi ces fêtes religieuses, qui mettaient en émoi tout un pays, avec nos fêtes mondaines, et que l'on dise de quel côté se trouve la grandeur, la magnificence, la dignité, en un mot ce qui élève l'âme des peuples et les grandit à leurs propres yeux. Pour moi, je fais revivre par la pensée ces processions de paysans arrivant, bannières au vent, un matin d'avril 1741, par toutes les routes, à Arpajon, la foi dans le cœur, la joie au front, des chants pieux sur les lèvres, préoccupés de l'acte religieux que vont accomplir leurs enfants, assistant avec recueillement à une cérémonie religieuse, et regagnant le soir leurs paroisses après de pieuses émotions et

---

(1) Aujourd'hui Le Plessis-Paté.

(2) Bruyères-le-Châtel

le contentement dans l'âme; je compare ce spectacle, dis-je, à celui qu'offre la foule bruyante apportée par le chemin de fer le matin de la fête d'Arpajon; là aussi on chante, mais quels chants! au lieu de bannières, la jeunesse est réunie autour d'un drapeau; mais quel désordre, quels cris, près de ce signe de ralliement! Et le soir! et le lendemain de cette fête!... Oui, je crois qu'on peut affirmer sans parti pris que les fêtes de nos pères valaient bien les nôtres!

Le registre qui parle de cette belle cérémonie rapporte un fait d'une nature bien différente, mais qui me semble un trait de mœurs digne d'être conservé. Le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, invita, dans cette même année, M. de Villerval à rebaptiser une petite fille de sa paroisse, en nourrice à Arpajon, parce que, disait-il, la sage-femme l'avait baptisée avec de l'*eau-de-vie*! Si cette enfant n'aima pas les liqueurs fortes dans son âge mur, ce ne fut pas la faute de ceux qui présidèrent à son entrée dans la vie!

Ce fut aussi dans le même temps que M. de Villerval accomplit un changement important au point de vue de l'instruction des petites filles de sa paroisse. Depuis longtemps, Arpajon avait une maîtresse d'école chargée de l'instruction des filles du peuple. En 1741, *Catherine Michelet*, que son âge et ses travaux invitaient à la retraite, se trouva dans l'impossibilité de continuer ses fonc-

tions d'institutrice; M. de Villerval profita de cette occasion pour donner la direction de l'école des filles à une religieuse. A cet effet, un contrat intervint entre le curé de Saint-Clément et les sœurs de l'Hôtel-Dieu, qui déjà avaient dans leur établissement une sorte de petit pensionnat pour les filles de la bourgeoisie. J'ai sous les yeux la copie de ce contrat, qui porte la date du 21 août 1741. Le curé versa la somme de 100 livres, une fois payées; de plus, il assura une rente annuelle de 170 livres, dont 75 étaient fournies par la fabrique. De leur côté, les religieuses s'engagèrent à recevoir chez elles une fille sans dot, originaire de la paroisse, autant que faire se pourrait, ayant une solide vocation et capable de remplir les fonctions d'institutrice. Au moyen de cet arrangement, la paroisse se trouva pourvue d'une institution stable et durable qui assurait l'instruction gratuite aux petites filles pauvres. La première religieuse qui remplit la charge d'institutrice fut sœur *Élisabeth Poynet*. Entrée à l'Hôtel-Dieu dès l'âge de dix-sept ans, elle y mourut toute jeune en 1748, à l'âge de vingt-six ans; elle fut enterrée dans la chapelle de l'établissement. La dernière institutrice laïque, Catherine Michelet, l'avait précédée de deux ans dans la tombe; elle était morte le 24 février 1746.

La sollicitude que M. de Villerval donnait à l'instruction des filles ne lui faisait point perdre de vue celle des garçons. On ne sait point assez

tout ce que l'église a fait pour l'éducation des enfants du peuple dans les siècles qui ont précédé le nôtre. C'était elle qui instruisait et recrutait les instituteurs, les inspectait, les dirigeait et les payait la plupart du temps. Je ne sais si la profession de maître d'école était déjà assez lucrative, mais au milieu du siècle dernier la ville d'Arpajon n'avait pas moins de quatre personnes exerçant les fonctions d'instituteurs publics : MM. *Jean Paulmier, Julien Mesnil, Nicolas Chaligne, Valentin Cavois*, étaient simultanément et je crois concurremment maîtres des petites écoles, sous la direction du curé. Il va sans dire qu'à cette époque, pas n'était besoin d'un certificat d'aptitude, ni d'un brevet de capacité (1). Nos instituteurs exerçaient d'ailleurs plusieurs professions en même temps, et comme autrefois Cincinnatus passait facilement de la charrue au commandement des armées de la république romaine, ainsi les maîtres d'école d'Arpajon troquaient aisément l'aiguillon

---

(1) Ceux qui ont pris à tâche de dénigrer systématiquement le passé, de parler de son ignorance et de son manque d'institutions scolaires, effrayés des révélations historiques contemporaines qui les contredisent et dénoncent leur ignorance de l'histoire, ont bien vite changé leur argument : Oui, c'est vrai, disent-ils, il y avait avant la Révolution des institutions scolaires et des maîtres, mais *beaucoup d'entre eux ne savaient ni lire ni écrire*. Cette phrase n'est qu'un mauvais mot, rien de plus. La vérité est que les maîtres du XVIII<sup>e</sup> siècle savaient fort bien lire, avaient la main très déliée, — leurs grands paraphe en sont la preuve, — et que de plus ils enseignaient à *compter*. Parmi leurs élèves, il y avait deux catégories, deux degrés d'instruction. Le premier comprenait ceux qui apprenaient à lire et à *compter*; le second, ceux qui devaient savoir lire, écrire et *compter*. A Arpajon, presque tous les enfants allaient jusqu'au

du bouvier contre la verge du magister, ou passaient sans difficulté du maniement de la pelle d'un boulanger à l'enseignement des rudiments de la langue française. C'était au moins le cas de MM. Chaligne et Cavois.

Les collaborateurs, c'est-à-dire les vicaires de M. de Villerval, furent eux aussi très nombreux. A M. Dauphin, que nous avons vu mourir à son poste en 1737, succéda M. *Millot*. Il était prêtre habitué dans la paroisse avant d'en devenir le second vicaire. Son confrère était M. *Grangeon*, qui, après un court séjour à Arpajon, alla occuper une cure dans le diocèse de Sens. Ces deux vicaires furent remplacés par M. *Niveau de Souffraye* et par M. *Fillon*, que nous connaissons déjà et qui devint peu de temps après curé de Briis-sous-Forges, poste où il n'oublia pas sa paroisse natale, car il contribua de ses deniers à la fondation de l'école des filles en 1741.

En 1739, on trouve comme vicaire d'Arpajon M. *Bernard O'Connor*, prêtre irlandais, qui ne

---

second degré, Bien que l'école fût gratuite pour un grand nombre, il y avait sur les bancs plusieurs élèves payants. Ceux qui n'apprenaient qu'à lire et à compter devaient entre 3 et 5 sols par mois ; ceux de la seconde catégorie donnaient entre 10 et 15 sols, sans doute à cause des plumes et du papier.

*Lire, écrire et compter*, telle était la science primaire que donnaient et recevaient nos pères. « Le reste, dit judicieusement un esprit nullement rétrograde, le reste, qui jadis a pu être considéré comme superflu, se présente aujourd'hui comme une nécessité ; l'avenir seul peut mettre en lumière la valeur de nos exigences et en justifier la légitimité.

fut que bien peu de temps dans ce poste, et qui s'en alla bientôt prendre rang parmi les missionnaires, porteurs de la bonne nouvelle dans sa malheureuse patrie. M. O'Connor ouvre une assez longue liste de prêtres irlandais qui exercèrent, je ne sais pourquoi, le ministère paroissial à Arpajon. Son confrère était M. *Robert Cotte*, prêtre du diocèse d'Amiens, mort à Arpajon le 15 mars 1743, à l'âge de 36 ans. Puis on voit apparaître M. *François Girouard*, et M. *Dohin de Vienne*, originaire du diocèse de Coutances où il retourna après un très court séjour à Arpajon. Viennent ensuite MM. *Guine*; *Thomas O'Molloy*, bientôt curé de Grand-Germain en Gâtinais; *Jean Dillon*, mort à son poste en 1750; *Mac Donnel*, tous quatre irlandais.

Au commencement de l'année 1746, on trouve au nombre des vicaires de la paroisse M. *Claude Bonal*, né à Arpajon, fils d'un procureur fiscal. Il avait deux frères dont il devint le tuteur. Ceux-ci en grandissant ajoutèrent une particule à leur nom et devinrent MM. *de Bonal, sieurs d'Escarchon*, avocats en parlement. L'abbé continua de s'appeler *Bonal* tout court, fut quatre ans vicaire de sa paroisse natale, puis vers 1750, alla prendre possession de son canonicat à Linas, bénéfice dont il avait été pourvu dès son entrée dans la cléricature.

Pour achever la longue liste des vicaires de

M. de Villerval, nommons encore *MM. Coiffier* que nous retrouverons tout à l'heure ; *Le Conte*, curé de la Norville en 1753 ; *Dugué* ; *Louis Arnou* et *Pierre Le Rouilly*.

L'attention de M. de Villerval fut attirée de nouveau en 1745 sur ce qui se passait à l'Hôtel-Dieu. Des lettres du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en date du 27 octobre 1717, y avaient créé un bénéfice en faveur de M. Astorg, prêtre du diocèse de Rodez, et vicaire de Châtres de 1712 à 1717. En 1745, M. Astorg résilia son bénéfice, sur lequel il se réserva une pension, en faveur de M. Clément *Coiffier*, qui n'était que diacre. Néanmoins M. de Villerval mit celui-ci en possession et en même temps il fit cette restriction : « J'ai fait mettre, dit-il, dans son acte de prise de » possession, qu'il reconnaissait n'avoir de pou- » voir que de dire simplement la messe, et non » de faire aucune fonction, ni spirituelle, ni tem- » porelle, au dit Hôtel-Dieu, comme aussi il a » donné un écrit signé de sa main, comme il » reconnaissait n'avoir aucun droit de demeurer à » la *Communauté* des prêtres, que Messieurs les » curé et marguilliers ne lui permettent qu'autant » qu'il aidera à la paroisse ».

Voici donc revenu ce fameux nom de la *Communauté* qui ne s'était pas rencontré depuis longtemps dans les registres paroissiaux. Il y a lieu de croire que cet établissement était contigu à



l'église et n'était autre que la maison occupée aujourd'hui par les Frères. Au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, la communauté était la propriété de la fabrique de l'église ; elle servait alors de logement aux deux vicaires de la paroisse, au prédicateur de la station quadragesimale, et à ceux que Messieurs les marguilliers voulaient bien y admettre.

M. Coiffier devint prêtre en 1746, occupa la chapellenie jusqu'en 1750, fut vicaire d'Arpajon, et peu de temps après *maître des enfants de chœur de Milly en Gâtinais* ; ce qui ne l'empêcha pas de garder son bénéfice de l'Hôtel-Dieu, où il fut suppléé par plusieurs prêtres en peu d'années.

La petite communauté de l'Hôtel-Dieu se modifia aussi sensiblement. Presque toutes les religieuses fondatrices de l'association de 1721 moururent vers ce temps là : la sœur Marie Bourdon en 1739 ; les sœurs Marie Sandrin et Marie Thérèse Lhéritier en 1747, l'une le 9 mai, et l'autre le 28 du même mois ; en sorte que la sœur d'Hennezelle de Grammont resta seule des anciennes. Elle fut supérieure plusieurs fois alternativement avec la sœur Capelle, et attira près d'elle plusieurs membres de sa famille qui moururent à Arpajon.

Les pensionnaires de distinction venus là comme dans une maison de retraite disparaissent aussi en assez grand nombre à cette époque. En 1744, c'est *Philippe Mignon*, bailli de Merceœur ;

en 1747, c'est *Catherine de Poilly* ; en 1748, c'est *Claude Louvet*, veuve de *Pierre de Valgras*, sieur de Verbois. grand'mère de la sœur de Grammont, et un peu plus tard, c'est *Elisabeth d'Hennezel de Grammont*, femme de François Goupy, bourgeois de Paris, et sœur de notre religieuse, qui sont emportés par la mort.

M. de Noailles, duc de Mouchy, que nous avons vu mis en possession de la seigneurie au cours de l'année 1741, non moins désireux que son beau-père de se signaler par des bienfaits et de léguer son nom à la postérité, opéra dans la ville divers changements, que le temps peu respectueux des désirs et de la volonté des hommes a fait disparaître. J'en veux rappeler deux seulement parce qu'ils tiennent de près à l'histoire de l'église Saint-Clément, et qu'ils furent faits à la prière de M. de Villerval.

Le parvis actuel de l'église était encombré par des masures qui cachaient la façade du monument. Grâce à diverses acquisitions, on commença le dégagement, qui ne fut achevé qu'après la mort de M. de Villerval.

De plus, M. de Noailles fit creuser dans le chœur de l'église un vaste caveau. On le partagea en deux. La partie qui se trouvait sur le côté devait servir de sépulture aux curés de la paroisse, et la partie centrale devint le caveau de la famille de Noailles. Le vendredi 26 février 1751, on exhuma

le corps du marquis d'Arpajon et on le déposa dans le caveau du milieu. Quelques jours après, le 8 mars de la même année, on apporta de Paris le corps de *Louis-Philippe de Noailles*, prince de Poix, décédé à l'âge de 2 ans et 8 mois. Il était fils du comte de Noailles et de la comtesse, née Claude d'Arpajon. Ce n'était pas le premier enfant que perdaient ces malheureux parents, car le 14 mai 1751 on ouvrit encore le caveau pour y déposer le corps de *Adrien-Charles de Noailles*, prince de Poix, qui était mort tout enfant en 1747. Il avait d'abord été enterré à Notre-Dame de Paris dans le caveau qu'y possédait les Noailles. Il fut rapporté à Arpajon par Messire de Saint-Exupéry, doyen de Notre-Dame. Enfin le 26 novembre 1752, nouveau deuil chez les Noailles, *Daniel-François, marquis de Noailles*, âgé de 2 ans, 2 mois et 5 jours, mourut à Paris, rue de l'Université, et on le déposa le mardi 28 novembre auprès de ses frères dans l'église d'Arpajon (1).

Les autres faits relatés dans les registres paroissiaux au temps de M. de Villerval qui m'ont paru dignes de remarques sont : 1° La présence fréquente à Arpajon de Monseigneur *Leblanc*, évêque de Joppé. Il fut souvent le commensal du

---

(1) Après ces faits, qui reposent sur des actes d'une authenticité indiscutable, on ne s'explique pas que le récent éditeur des *Mémoires de la duchesse de Duras* ait pu dire que M. et M<sup>me</sup> de Mouchy n'eurent que trois enfants. Ils en eurent au moins six, puisque trois vivaient au moment de la Révolution française.

curé, donna plusieurs fois la confirmation aux enfants d'Arpajon et des paroisses environnantes, et se lia d'amitié avec les familles Addenet et Pretereille, et eut peut-être à Arpajon un parent qui portait son nom et qui prit rang dans la bourgeoisie. — 2° La mention des premières communions, qui se faisaient à deux ou trois époques différentes dans l'année. — 3° Enfin plusieurs sépultures de personnages marquants : celle de *Robert Turpeau des Fortunières*, capitaine de milice de Riez en Poitou, mort subitement à Arpajon ; celle de Messire *Nicolas Mahieux*, ancien curé de Cheptainville ; celle de Mesdames *Thérèse Dupont et Catherine Buchère*, deux dames de charité remplies de zèle, deux véritables mères des pauvres de la paroisse, et aussi celle de M. *Etienne de Villerval*, père du curé qui vivait avec son fils à la cure d'Arpajon.

Après 24 ans passés à la tête de la paroisse, le samedi 16 février 1754, M. de Villerval mourut lui-même avant d'avoir atteint la vieillesse, car il n'était âgé que de 57 ans. Il fut enterré le 19 février par Messire *Jean-François Dorival*, curé de Lardy, assisté d'un grand nombre de prêtres, et déposé dans le caveau ouvert naguères dans le chœur de l'église et destiné à Messieurs les Curés. L'acte mortuaire rappelle qu'il était bachelier en théologie de la faculté de Paris et doyen rural du Diocèse de Monthléry.

La vie de M. de Villerval fut celle d'un prêtre exemplaire sous tous les rapports. Soigneusement adonné aux devoirs de sa charge pastorale, il passa en faisant le bien. C'est sans contredit la plus grande figure sacerdotale de toutes celles que connut Arpajon pendant le xviii<sup>e</sup> siècle.

14<sup>e</sup>. — LOUIS-BERNARD GRAVELLE. — (1754-1755). Son successeur, *M. Louis-Bernard Gravelle*, signa son premier acte le 10 avril 1754. Venant de Paris, où il était vicaire de la paroisse Saint-Laurent, et docteur de Sorbonne, M. Gravelle dut éprouver ce qui arrive quelquefois au successeur d'un curé vénéré et aimé : de grandes difficultés. En effet les douze ou quinze mois qu'il occupa son poste se passèrent pour lui en tracasseries et en luttes, dont il est difficile de définir les causes et le caractère. Au bout de ce temps, dégoûté et ennuyé par les misères qu'on lui cherchait, il abandonna volontairement sa cure, pour aller occuper un des petits postes des environs de Paris, celui de Vitry, je crois.

On conçoit qu'ayant vécu si peu de temps à Arpajon, et au milieu de difficultés sans nombre, M. Gravelle ait laissé peu de traces de son administration dans nos registres paroissiaux dont la rédaction fut d'ailleurs fort négligée. Ce curé s'absentait souvent et laissait la charge du ministère à ses vicaires qui eux-mêmes ne furent pas

très stables, car M. le Rouilly, prêtre originaire du diocèse de Bayeux, qui avait déjà occupé plusieurs postes dans celui de Paris, quitta Arpajon au mois de juin 1754, et fut remplacé par M. *Feret de Larsonnière*, qui n'y demeura qu'un ou deux mois et fit place à M. *Lucotte*. M. Arnou, originaire de Briis-sous-Forges, et premier vicaire de la paroisse, eut le même sort que son confrère et céda la place à M. *Vermond*, bachelier de Sorbonne.

La congrégation des prêtres de l'Oratoire recruta plusieurs de ses membres parmi les enfants d'Arpajon, notamment M. *Fillon*, frère de l'ancien vicaire de la paroisse, et M. *Grosseuvre*, que je trouve assistant à la sépulture de son père en 1755.

A l'Hôtel-Dieu, qui avait alors pour chapelain *Daniel O'Sullivan*, prêtre irlandais, mourut à l'âge de 32 ans, *Henriette Menager de Grand-Maison*, fille d'un capitaine. Je n'ai pu savoir si elle était religieuse ou seulement pensionnaire.

15°. — DENIS DESSASSIS. — (1755-1761).  
Monseigneur de Beaumont, archevêque de Paris, envoya au mois d'octobre 1755 M. *Denis Desassis* succéder à M. Gravelle. Le nouveau titulaire de la cure était, comme ses prédécesseurs, gradué de l'Université de Paris, originaire de *Villabé* (1), il sortait de Courcouronnes où il avait été curé

---

(1) Villabé, commune du canton de Corbeil (S.-&-O.)

durant 13 ans. Ayant amené avec lui plusieurs membres de sa famille, M. Desassis, à peine installé à Arpajon eut la douleur de perdre son père qui mourut le 12 décembre 1755 et fut enterré par M. Le Conte, curé de la Norville.

Les difficultés suscitées à M. Gravelle ne lui étaient pas personnelles, car elles persistèrent avec son successeur. Il m'a semblé que les contestations portaient sur les réparations à faire à l'église paroissiale. Les habitants prétendaient que le curé, étant devenu gros décimateur depuis la disparition des religieux et du représentant des chanoines, devait prendre à sa charge tout l'entretien de l'église, tandis que le curé voulait au contraire qu'une partie au moins des réparations incombât aux paroissiens ; de là des tiraillements sans nombre, qui gênaient les rapports entre le pasteur et son troupeau.

M. Desassis était fréquemment absent de sa paroisse dont il laissait volontiers la garde à ses deux vicaires, qui ne changèrent pas moins fréquemment que sous ses prédécesseurs. Nous voyons en 1757, M. Vermond devenir curé de Quainsy (?) dans la forêt de Sénart, et céder sa place à M. *Le Chevalier de Longueville*, prêtre du diocèse de Bayeux. Celui-ci après un très court séjour à Arpajon s'en fut curé de Carmolains, en Normandie, et il fut remplacé par M. *Jean-Antoine Deschamps*, maître ès-arts de la très-célèbre université

*de Caen*. M. Lucotte, fait curé de Puiseux en France, et ensuite de Villarceau, fut remplacé par M. *Etienne Chiris*, de Draguignan, que sa faible santé obligea à céder sa place à M. *Lefebvre*, du diocèse d'Amiens.

L'église possédait dès lors un orgue, puisque j'y trouve mentionné maître *Jean Paulmier*, organiste et premier maître d'école de la paroisse, ce qui semble indiquer une certaine hiérarchie entre ceux qui étaient chargés des classes de garçons.

La ville d'Arpajon avait alors une sorte de petite aristocratie, car en dehors des pensionnaires de l'Hôtel-Dieu, plusieurs familles appartenaient incontestablement à la noblesse, outre les Tarboicher, seigneur de Beaumont, je trouve en effet M<sup>lle</sup> de Trichy, qui avait chez elle un chapelain. Le 31 décembre 1759, M. Desassis maria *Louis-Alexandre d'Elbée*, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Penthièvre, né à Sonchamp, diocèse de Chartres. Il épousa *Marie-Charlotte Gallois*, veuve de François-Louis Laumonier de Boisjulien, d'une famille qui avait enseveli plusieurs de ses membres dans l'église d'Arpajon. Cette union nous fait connaître outre les époux, *Adrien d'Elbée*, chevalier, seigneur de Stainville en Beauce ; *Antoine de Tilly*, mousquetaire dans la garde du roi ; et le chevalier *de Chambonas*, cornette au régiment de Penthièvre, cavalerie.



Plusieurs familles de la paroisse donnèrent alors leurs fils à l'église, car on trouve au nombre des clers les deux frères *Lepitre*, les deux frères *Ledoux* et l'abbé *Thomine*, que nous verrons fréquemment.

Après cinq ans et demi de séjour à Arpajon, M. Dessasis mourut à la fleur de l'âge et fut enterré le jour même de son décès, 18 avril 1761, dans le cimetière, par M. Nyon, curé de Mauchamp. Il n'avait que 46 ans. Son acte de décès rapporte qu'il était doyen rural du doyenné de Montlhéry ; mais j'ignore le motif pour lequel il ne fut pas déposé dans le caveau de l'église où reposait la dépouille mortelle de M. de Villerval.

16°. — JEAN AUFROY. — (1761-1779). Le successeur fut M. *Jean Aufroy*, licencié en droit, premier vicaire de Bonne-Nouvelle à Paris, âgé d'environ 37 ans. Je ne sais si l'administration diocésaine avait cherché, pour remplir le poste d'Arpajon, un homme énergique, capable de tenir tête à une population mutine, qui venait de faire la guerre à ses deux derniers curés. Si telle fut l'intention de l'archevêché, il eut certainement la main heureuse dans son choix, car M. Aufroy montra bientôt qu'il était de taille à lutter contre une paroisse rebelle, et à braver sans s'émouvoir les querelles qui s'agitaient autour d'un clocher.

Les Arpajonnais s'aperçurent immédiatement

qu'ils avaient trouvé un maître. Je puis dire que la lutte commença dès l'arrivée du curé qui, à en croire les doléances de quelques-uns de ses paroissiens, entra dans Arpajon comme un triomphateur dans une ville conquise et forcée de se rendre.

Aux difficultés touchant les réparations à faire à l'église paroissiale, s'en joignirent d'autres relatives au casuel des enterrements. On disputait à propos de tout et à propos de rien. Une procession, une cérémonie religieuse, un mariage, une sépulture, devenaient matière à chicane. Tous ces griefs imaginaires ou réels étaient soigneusement rassemblés, commentés, considérablement augmentés pour être envoyés à l'archevêché dans de longs rapports, où l'on ne se faisait pas faute de demander le changement d'un curé par trop intransigeant. Mais l'archevêché faisait la sourde oreille, peut-être même ne lisait-il pas ces pamphlets qui auraient pu faire la joie des secrétaires, mais dont la forme triviale et parfois grossière ne me permet pas d'en citer des extraits. J'en veux seulement relever quelques faits qui sont de véritables traits de mœurs.

Bien qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, la confession publique fût abolie à Arpajon comme ailleurs, certaines fautes publiques entraînaient après elles un châtiement public. C'est ainsi qu'il y avait dans l'église paroissiale une place particulière surmontée d'un crucifix, — je n'en ai point retrouvé la trace —

sous lequel on mariait *les filles qui avaient manqué*. Le lundi gras de l'année 1769, M. Aufroy voulut paraît-il marier sous ce crucifix certaine demoiselle *David*, ancienne trésorière de la confrérie, avec laquelle il avait eu des démêlés administratifs. La mariée, en voyant le traitement immérité qu'on voulait lui imposer, se mit à jeter les hauts cris, et toute la famille fit de même, ce qui — je le crois sans peine — occasionna *un grand scandale dans l'église*, dit le pamphlet auquel j'emprunte ce détail.

On signalait également certain discours de mariage qui ne dut pas faire verser des larmes d'attendrissement à l'épousée, mais qui, en revanche, fit pousser des cris de paon à tout le cortège.

On reprochait encore à M. Aufroy de se montrer trop exigeant, sinon injuste, dans les pièces à fournir pour toucher une rente de 100 livres destinée à une fille pauvre de la paroisse, et qu'on ne pouvait recevoir sans l'agrément et sans la signature du curé. Cette fondation bienfaisante, sorte d'institution de rosière, remontait jusqu'aux seigneurs de Balzac et était servie par les religieux Célestins de Marcoussis. Il m'a semblé que le seul crime du curé dans cette occasion, était de ne pouvoir donner qu'à une seule personne ce que dix auraient voulu obtenir (1).

---

(1) Puisqu'on a bien osé tout récemment donner comme une pièce historique sérieuse le *factum* de quelques Arpajonnais contre M. Aufroy, il

D'ailleurs malgré toutes les dénonciations, M. Aufroy tint tête à l'orage pendant dix-huit ans, et je vais faire pour lui ce que j'ai fait pour ses prédécesseurs, en enregistrant les petits événements qui se passèrent de son temps à Arpajon. Je lui reproche toutefois d'avoir supprimé la procession traditionnelle, qui se faisait chaque année devant la maison bâtie sur les ruines de l'église de la *Madeleine*, et que les Arpajonnais assuraient avoir servi de paroisse aux habitants de la place du marché.

---

m'est bien permis de le discuter et d'en démontrer l'inanité. Mes éclaircissements serviront de contre-partie à l'édition promise et sans doute en réparation de cet odieux pamphlet.

Les griefs reprochés à M. Aufroy sont contenus dans un manuscrit conservé à la mairie d'Arpajon, et qui a pour titre : *Mémoire des motifs qui ont donné naissance aux contestations d'entre les habitans d'Arpajon et M. Auffroy, leur curé*. Résumés en dix-huit articles, ces griefs peuvent se ramener à quelques chefs principaux. On reproche à M. Aufroy :

1<sup>o</sup> Sa trop pompeuse entrée à Arpajon lorsqu'il vint prendre possession de la cure. — Ce reproche tombera de lui-même, si l'on veut bien observer que M. Aufroy vint prendre possession en 1761, et que ce n'est qu'en 1769, c'est-à-dire huit ans plus tard, qu'on songea à lui faire un crime de son faste. Ces vindicatifs accusateurs s'étaient si bien donnés le temps de la réflexion que la faute du curé devait être bien légère.

2<sup>o</sup> Ses discours un peu vifs, ses procédés un peu trop autoritaires à l'occasion de certains mariages, de certaines cérémonies. — Mais les paroles qu'on lui prête sont si notamment exagérées et défigurées que ce grief n'excite que le sourire de la postérité. On s'étonne même qu'il se soit rencontré, dans notre siècle sceptique, un homme public capable d'ajouter foi à de si puérides accusations.

3<sup>o</sup> La suppression de certains offices, comme des saluts du Saint-Sacrement, des vigiles de morts, des processions, etc. — Moi aussi, j'ai reproché à M. Aufroy la suppression de la procession à la *Madeleine*; mais franchement ses accusateurs de 1769 m'ont tout à fait l'air de ces paroissiens, hélas ! trop nombreux dans tous les temps, qui trouvent que le curé n'en fait pas assez, qu'il est trop peu zélé, et que la religion se

M. Aufroy ne dérogea pas à l'habitude de changer fréquemment ses vicaires. Au mois de juillet 1761, M. Deschamps fit place à M. *Pierre-Martial Gourgues de Lalanne* qui, en 1765, fut remplacé par *Jean-Baptiste Oudet*. Celui-ci fit dans la paroisse un stage inaccoutumé, car il y demeura onze ans. Le second vicaire, M. Lefebvre, s'en était allé lui aussi en 1763. Son successeur, M. *Niel*, ne fit que passer et eut bientôt pour remplaçant M. *Louis-François Jullienne* qui, en 1768, devint

---

perd par sa faute. Bien entendu que ces rigoureux censeurs ne mettent pas le pied dans l'église une seule fois dans toute l'année ; que si d'aventure ils sont forcés d'aller à un convoi, ils se tiennent ostensiblement à la porte du temple pour ne pas paraître trop cléricaux aux amis qui sont là, ou de crainte que la voûte de l'édifice ne leur tombe sur la tête.

4° Le mépris public de ses paroissiens, le refus de leur administrer les sacrements, etc. — On sait ce que peut faire et dire, sous ce rapport, la calomnie contre un curé qui a cessé de plaire, et rien n'établit les faits reprochés à M. Aufroy, tout porte à croire, au contraire, qu'ils sont purement inventés, puisque ceux qui les allèguent n'ont pas osé signer leur déposition. D'ailleurs, si M. Aufroy donnait du ministère à ses vicaires, son crime était bien pardonnable, et tous les curés en font autant sans qu'on songe à le leur reprocher. — A ce sujet, je ferai remarquer au moderne interprète des auteurs de 1769 qu'il commet une petite erreur en affirmant que M. Aufroy ne rebutait que *les gens du peuple* ; c'étaient *tous ceux qui ne lui revenaient pas*, dit le manuscrit. Ce n'est pas grave sans doute, mais quand on cite, il faut citer textuellement

5° Certain propos de sacristie un peu violent contre l'un de ses vicaires, M. Jullienne ! — Ce que ne savaient pas peut-être les accusateurs de M. Aufroy, ce que leur éditeur est bien excusable d'ignorer, c'est qu'il y a une hiérarchie dans l'Église, que c'est le curé qui a la charge délicate d'admettre à la première communion, et que si un vicaire, si indépendant qu'on le suppose, se permettait d'admettre à la première communion un enfant écarté par son curé, ce vicaire-là commettrait une faute grave. Dans le cas cité par le *Factum de 1769*, M. Aufroy n'eut pas été coupable, mais bien le vicaire. Du reste, l'anecdote est controuvée, car

curé de Saint-Philibert de Brétigny, où il mourut le 16 septembre 1783. M. Jullienne avait été remplacé par M. *Etienne Marion*, prêtre du diocèse de Bezançon, lequel céda sa place en 1770 à M. *Jacques-Julien Garnier*. Puis à la fin de l'année 1776 les deux vicaires quittèrent la paroisse en même temps et eurent pour successeurs, MM. *Gaudreau* et *Watrin*. Le premier après huit mois fut remplacé par M. *Besse*, qui six mois plus tard fit place à M. *Cheucle*.

---

M. Aufroy et M. Jullienne étaient et demeurèrent les meilleurs amis du monde.

6° Enfin, d'avoir élevé le tarif des services religieux; de ne point acquitter les fondations de la même manière qu'on le faisait autrefois. — L'éditeur moderne, renchérisant sur ces accusations un peu niaises, dit tout droit que M. Aufroy *mettait l'argent des fondations dans sa poche*, qu'il était un voleur! Je répons d'abord que la question des tarifs fut de tout temps difficile; que de très honorables ecclésiastiques ont tous les jours des ennuis sous ce rapport et ne sont pour cela ni malhonnêtes ni surtout voleurs. Ensuite l'acquittement des fondations était une affaire administrative qui pouvait donner lieu à des taquineries auxquelles M. Aufroy fit fort sagement de se soustraire. Ce qui est remarquable, d'ailleurs, c'est que les accusateurs de M. Aufroy ne disent pas qu'il volait l'argent des fondations, (la chose était du reste impossible), mais bien qu'il leur empêchait d'en contrôler l'acquittement, ce qui est tout à fait différent. S'ils l'eussent accusé d'être un *voleur*, cela ne fut pas allé tout seul. Plus circonspects, ils insinuaient méchamment la chose, sans la dire ouvertement.

De plus, il faudrait bien prendre garde de croire que *tous les habitants d'Arpajon* comme l'insinue le pamphlet, que *tous les paroissiens* comme le dit la *Notice sur Arpajon*, ne faisaient qu'une voix contre les exactions de M. Aufroy. Je le vois, au contraire, durant les années 1767, 68, et 69, qui furent les plus violentes de la lutte, entouré des familles Mainfroy, Guinchar, Rivalleau, Lhéritier, Gobillar, Péjoul, Chalosse, Dunet, Addenet, Buchère, Cretté, etc... qui se rangeaient autour de leur curé pour le soutenir dans ses revendications, et qui toutes formaient *la majeure et la plus saine partie* de la population. Quant aux pamphlétaires, on ne sait combien, ni qui ils étaient, car détail à retenir, leur œuvre n'est pas signée, c'est une pièce anonyme.

Pendant ce temps, les quelques religieuses de l'Hôtel-Dieu furent particulièrement éprouvées par la mort, car M. Aufroy était à peine installé, qu'il eut à donner la sépulture aux sœurs *Guyot* et *Seveste*, mortes à un mois de distance. Le 3 janvier 1769, on trouva la sœur d'Hennezel de Grammont, morte dans son lit. C'était la plus ancienne religieuse de la maison. Toute sa vie avait été consacrée au service des pauvres. Elle laissa sa fortune à ceux d'Arpajon, ce qui attira à ses sœurs en religion des procès avec un frère ou neveu de la défunte. La petite communauté perdit encore la sœur *Capelle* en 1773, et la sœur *Pavye* en 1774, et se trouva réduite à quatre membres.

On cherchait bien entendu à combler les vides faits par la mort, et M. Aufroy donna l'habit religieux à deux jeunes filles dont l'une, *Jeanne-*

---

Ajouterai-je encore qu'elle n'atteignit point le but visé par ses auteurs ? Car faite pour obtenir le changement du curé, le curé demeura à Arpajon jusqu'à sa mort, qui n'arriva que dix ans plus tard.

Tous ces vices rédhitoires, je les avais indiqués à l'éditeur du *Factum*, en le priant de retirer l'abominable accusation portée contre la mémoire de M. Aufroy. Il l'a fait je le reconnais. Dans ce désaveu, M. Aufroy n'est plus un *voleur*, mais un *atrabilaire*. Je n'en sais rien, car je ne l'ai pas connu personnellement, il est mort en 1779. Dans tous les cas, être *atrabilaire* vient, je crois, d'un vice du tempérament, c'est bien moins coupable on en conviendra, que d'être *voleur*. — Voyez « Notice sur Arpajon », *Journal de Dourdan*. Nos du 30 mars et 6 Avril 1839.

Quant à la valeur historique de ce singulier document elle est jugée, je pense, pour tout homme de bonne foi ; c'est un pamphlet anonyme, capable de fournir à l'écrivain une remarque morale sur un temps et sur un pays, et son dépôt dans une mairie, qui n'est point coupable de le posséder, n'est pas capable de lui donner une valeur historique quelconque.

*Marguerite Saintin*, native de Briis-sous-Forges, vint consacrer sa vie au service des pauvres, le 19 août 1773. Elle avait 22 ans, et fut assistée, lors de sa réception, par M<sup>me</sup> de Noailles-Mouchy.

L'Hôtel-Dieu perdit aussi son chapelain en 1766. Il se nommait Messire *Étienne-Jérôme de Richebraque*. Bachelier en théologie, ancien curé au diocèse de Rouen, il mourut à l'âge de 60 ans et fut enterré dans le chœur de l'église d'Arpajon, mais pas dans le caveau des curés. M. *Pierre Feuret*, prêtre du diocèse de Blois, lui succéda comme chapelain, et après quelques années passées à Arpajon, il céda sa place à M. *Simon Thomine*, un enfant de la paroisse, fait prêtre en 1764, qui avait droit à la chapellenie de l'Hôtel-Dieu.

Nos registres paroissiaux nous font encore assister à la sépulture de plusieurs personnages illustres. C'est d'abord M<sup>me</sup> *Gallois*, parente de M<sup>m</sup> d'Élbée, et veuve en premières noces de M. *Lecoigneux*, chevalier, seigneur de Bezonville, et en secondes noces de Messire *Aimard d'Argensol*, baron-né de l'Empire. Cette sépulture réunit à Arpajon tous les membres de la famille *Hardy de Vicques*, qui habitait La Norville, et dont un fils se qualifiait chanoine de Saint-Sernin de Toulouse, abbé de Sarançon et vicaire général de Lombes. C'est ensuite M<sup>lle</sup> *Duplessis* et M<sup>lle</sup> *Menager de Grandmaison* que, malgré des ordonnances plu-



sieurs fois réitérées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, on enterra dans l'église. Enfin c'est Messire *J.-B. Boisseau*, ancien curé de Janvry retiré à Arpajon, qui fut enterré dans le cimetière. A cette occasion, nous apprenons que M. Aufroy avait un frère nommé *Louis-Jacques Aufroy*, qui avait été vicaire de Janvry avec M. Boisseau, et qui lui succéda lorsque celui-ci se démit de sa cure pour venir habiter Arpajon.

Mais le plus illustre de tous ces personnages ensevelis par M. Aufroy à Arpajon fut sans contre-dit *Anne-Charlotte Lebas de Montargis*, veuve du marquis d'Arpajon. Elle mourut à Versailles au commencement de décembre de l'année 1767. Son corps fut transporté à Arpajon et déposé près de celui de M. d'Arpajon dans le caveau du milieu du chœur.

Après dix-huit ans d'un ministère qui connut toutes les luttes et tous les combats, M. Aufroy mourut lui-même le 12 octobre 1779. D'un caractère quelque peu difficile et violent, il souleva contre lui maintes tempêtes, qu'avec un peu plus de douceur il eut certainement écartées. Ses doctrines sévères, comme celles d'un grand nombre d'ecclésiastiques de son temps, lui créèrent aussi des difficultés. Exact à l'accomplissement de tous ses devoirs, il tint avec une régularité parfaite les comptes et le registre de la charité; par contre, le soin des registres paroissiaux fut abandonné aux

vicaires et parfois aux bedeaux de la paroisse, ce qui explique pourquoi la rédaction en est fort négligée. Sa sévérité n'empêchait point M. Aufroy d'être fort accueillant et aimable pour ses confrères, car de son temps nous voyons les abbés Lepitre et Ledoux et quelques autres jeunes clercs que leurs relations de famille attiraient à Arpajon, vivre au presbytère comme dans une maison amie et largement ouverte.

Le surlendemain de sa mort, c'est-à-dire le 14 octobre, le curé de Leudeville rendit les honneurs funèbres à M. Aufroy, et sa dépouille mortelle fut placée dans le caveau des curés près de celle de M. de Villerval, les deux seules d'ailleurs qui aient eu cet honneur. M. Aufroy n'était âgé que de cinquante-cinq ans; il était promoteur du doyenné de Montlhéry.

17<sup>e</sup>. — JEAN-BAPTISTE-PIERRE GUINCHARD. — (1779-1791). — Le successeur de M. Aufroy fut M. *Guinchard*. C'était un enfant de la paroisse, puisqu'il était né à Arpajon, le 31 août 1753, de Jean-Baptiste Guinchard, procureur fiscal, et de Marie-Anne-Cécile Mesnard. Il n'avait par conséquent que vingt-six ans et était bachelier en théologie. Doux, affable, un peu timide, mais bienveillant et accueillant pour tous, le nouveau curé fut reçu avec enthousiasme par la population tout

entière. Hélas! ce ministère, qui commençait sous de si heureux auspices, devait s'achever, douze ans plus tard, de la plus triste manière.

C'était une époque difficile pour tous et particulièrement pour les ecclésiastiques que celle à laquelle arrivait M. Guinchard. Néanmoins, au début, tout suivit la marche ordinaire. Au mois de juin 1780, M. *Henry* prit la place de M. *Watrin*, l'un des vicaires qui avait pris le titre de *desservant* durant le mois écoulé entre la mort de M. *Aufroy* et l'arrivée de M. Guinchard. Puis, au cours de l'année 1782, les deux vicaires, MM. *Cheucle* et *Henry*, font place à MM. *Duchesne* et *Cagniard*. Le premier était déjà remplacé, en décembre 1782, par M. *de Péronne*, lequel, après dix mois, eut pour successeur M. *Labouret*. En 1784, M. *Cagniard* est remplacé par M. *Laperruque*, et M. *Labouret* lui-même par M. *Mutel* d'abord, puis bientôt par M. *Jacques de Sainte-Marguerite*, dont la signature monumentale fait à elle seule l'ornement d'un registre. Elle ne donna pourtant point la stabilité à son auteur, qui, en octobre 1785, était remplacé par M. *Cauvin*. Douze vicaires en cinq ou six ans! M. *Cauvin* s'attacha à M. Guinchard, demeura avec lui jusqu'à la fin, le suivit d'abord en exil, erra durant toute la Révolution, et, en 1802, au moment où la paix religieuse était rendue à la France, je le trouve en Angleterre vivant des se-

cours que le gouvernement britannique accordait aux prêtres français victimes de la Révolution.

En 1781, M. Guinchard, assisté d'un certain M. *Ruffenach*, prêtre habitué à Arpajon, donna la sépulture à Messire *Nau du Montel*, prêtre du diocèse d'Arras et ancien curé de la Magdeleine de la ville de Sens, mort à Arpajon. L'année suivante, il enterra *Anne-Marie Chaudron*, religieuse de l'Hôtel-Dieu, la dernière dont j'aie trouvé le nom dans les registres paroissiaux. Pour ces deux défunts, qui, d'après l'usage, eussent dû être ensevelis, celle-ci dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu et celui-là dans l'église, on appliqua l'ordonnance du Parlement de 1765, qui prohibait sévèrement les sépultures dans les églises pour cause de salubrité, et l'un et l'autre furent enterrés dans le cimetière.

Dès son arrivée à Arpajon, M. Guinchard s'occupa activement de l'association des Dames de charité. Grâce à lui, M<sup>me</sup> la maréchale de *Noailles-Mouchy* en accepta la direction et fut nommée présidente. Dès lors on vit s'accomplir une véritable transformation et l'association compta bientôt parmi ses membres les noms les plus illustres. A la maréchale présidente, se joignent aussitôt sa fille, M<sup>me</sup> la Duchesse de Duras, ses parentes M<sup>me</sup> la Vicomtesse de Noailles, la Duchesse d'Ayen, la Duchesse de Lesparre, la Princesse de Poix, M<sup>mes</sup> de Fitz James de Chimay, de la Borde,

de Livron, et tout ce que la ville d'Arpajon comptait de bourgeoisie charitable, au premier rang de laquelle brillait la famille du curé, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Cécile et Félicité Guinchard. Tout ce monde se réunissait dans l'église paroissiale un dimanche du mois de septembre ou d'octobre pour entendre un sermon de charité après lequel on faisait la quête, puis on passait au presbytère pour faire les comptes et tenir la réunion. Comme on le voit, c'était déjà quelque chose de semblable à nos fêtes de charité. Avec l'aide de ce puissant concours, nous voyons les ressources de l'association monter de 1,500 fr. à 1,800 fr., puis à 2,000 fr. et enfin 3,000 fr. Dans le rigoureux hiver de 1788 à 1789, on distribua même aux malheureux de toutes les catégories jusqu'à 4,000 fr., somme énorme pour ce temps là. L'association avait monté une filature publique pour donner du travail aux femmes pauvres durant l'hiver, et en dehors des secours donnés à domicile, on distribua aux seuls mendiants plus de 600 fr. dans une même année. Le maréchal de Mouchy lui-même s'intéressait fort à cette société de bienfaisance, et ne dédaignait pas de légiférer sur cette petite association, car on trouve dans le registre un projet de la nouvelle administration de charité pour la ville d'Arpajon, écrit tout entier de la main de la Maréchale ; c'est évidemment l'œuvre de M. de Mouchy, qui l'a d'ailleurs approuvé. M<sup>me</sup> de Mouchy continua jus-

qu'à la fin à s'occuper de la charité, et au mois d'octobre 1790, lors du dernier voyage des Noailles à Arpajon, elle consentit encore, sur les instances de M. Guinchard, à garder la présidence de l'association.

Lié avec plusieurs membres distingués du clergé de Paris, M. Guinchard les recevait volontiers à Arpajon et leur faisait faire quelques fonctions du ministère, ce qui explique pourquoi leurs noms se rencontrent dans nos registres paroissiaux. Il reçut aussi en 1784 la visite de Monseigneur de Juigné, archevêque de Paris, qui fut accueilli à Arpajon au milieu d'un grand concours de population. Cette fête fut avec les assemblées de charité la dernière grande joie de M. Guinchard. Ce fut aussi la dernière grande solennité faite dans l'église paroissiale.

En 1787, M. Laperruque, vicaire de la paroisse, céda sa place à M. *Lecerf*, qui devait être un objet de tribulations pour M. Guinchard. Déjà la Révolution grondait de tous côtés, et le curé dut assister impuissant et navré à des soulèvements populaires, à de véritables émeutes qui éclatèrent au cours des années 1788 et 1789, sous prétexte de l'accaparement des blés.

M. Guinchard ne prit point part à l'assemblée des habitants réunis le 15 avril 1789, au nombre d'une centaine, pour rédiger leurs doléances et les envoyer aux Etats généraux, mais en 1790,

il dut subir la visite des officiers municipaux qui vinrent faire l'inventaire de tout ce qui appartenait à l'église. Les événements qui se précipitaient à Versailles et à Paris, et dont il ressentait immédiatement le contre-coup, brisaient son âme sacerdotale. Au mois d'avril 1791 on exigea de lui, en vertu de la loi du 27 novembre 1790, le serment à la Constitution civile du clergé. Il le refusa et expliqua à ses paroissiens du haut de la chaire, qu'il ne pouvait prêter un serment contraire à sa conscience. On raconte qu'à cette occasion, l'abbé *Lecerf*, un de ses vicaires, interrompit le curé et dit en pleine église qu'il prêterait le serment exigé par la loi, et qu'il remplirait les fonctions de curé de la paroisse.

Désolé de cette scène scandaleuse, M. Guinchard rentra au presbytère et envoya sa démission à la municipalité, en disant qu'il ne livrerait ni la clef du presbytère, ni celle de la sacristie. Les officiers municipaux ayant réclamé cette dernière, M. Guinchard céda et partit le jour même pour Paris accompagné de M. Cauvin, son vicaire qui, comme lui, avait refusé le serment. Il gagna bientôt la Suisse, où il demeura pendant toute la durée de la Révolution (1). Rentré à Paris après la pacifica-

---

(1) M. Guinchard se réfugia à Constance où M<sup>sr</sup> de Juigné, archevêque de Paris fit vivre, durant toute la révolution, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, de nombreux membres de son clergé fidèle, qui l'avaient suivi dans l'émigration.

Je n'ai pu m'assurer par une pièce authentique s'il suivit M<sup>sr</sup> de Juigné

tion religieuse, il ne consentit jamais, malgré de puissantes instances, à venir réoccuper la cure d'Arpajon, où il avait tant souffert. Ce ne fut point cependant par vengeance contre sa ville natale, qu'il combla encore de bienfaits, mais adonné à l'instruction, il eut une sorte de petit pensionnat dans la capitale, et il y mourut à l'âge de 82 ans et 8 mois, le 8 juin 1836, après avoir été fait chevalier de la Légion d'honneur.

18°. — . . . . . LECERF. — (1791-1793). La démission de M. Guinchard était du 12 avril 1791 ; dès la veille M. Lecerf signait : *Curé de Saint-Clément d'Arpajon*. Peut-être avait-il déjà reçu l'approbation et des pouvoirs du citoyen *Avoine*, évêque constitutionnel de Versailles, sacré à Paris le 27 mars 1791, et dans la circonscription diocésaine duquel était située la cure d'Arpajon. De ce fait je n'ai pas trouvé la preuve : mais dans tous les cas, M. Lecerf ne tarda pas à avoir deux collaborateurs, prêtres comme lui assermentés. L'un était M. *Thorin* qui ne passa que six mois à Arpajon et qui ne nous est pas autrement connu ; l'autre qui l'est beaucoup trop se nommait *François-André Bauchet*. C'était un jeune prêtre d'environ 25 ans ; il cessa ses fonctions dans les premiers mois de 1792, demeura néanmoins à

---

à Augsbourg, lors de l'envahissement de la Suisse par les armées françaises, mais c'est probable.



Arpajon, prêta tous les serments, ne les rétracta pas, se fit instituteur, fut capitaine de la garde nationale, se maria..... passons.

Ces deux personnages ne furent pas remplacés près de M. Lecerf. Cependant on rencontre encore les noms de MM. *Gaudier* et *De Pars* qui remplirent quelques fonctions du ministère sans qu'on puisse affirmer qu'ils aient eu le titre de vicaires. On voit à la même époque un certain Braleret qui dès 1785 se qualifiait *maître des écoles de charité*. Il est douteux qu'il fut prêtre ; dans tous les cas il joua au vicaire jusqu'en pleine terreur sans toutefois risquer sa tête, qui d'ailleurs ne paraît avoir été ni bien solide, ni bien précieuse. Durant ce temps là, M. Thomine avait quitté l'Hôtel-Dieu dont le bénéfice fut supprimé, et était devenu curé de Guibeville, hameau situé à deux kilomètres d'Arpajon.

Les actes paroissiaux de M. Lecerf n'apprennent pas grand chose. Ils sont assez mal tenus et ont perdu toute trace d'originalité : c'est déjà la bureaucratie avec son uniformité. En vertu de la loi il dut les remettre à la municipalité le 2 décembre 1792, mais il continua de les rédiger avec le titre d'officier public jusqu'au mois de mars 1793, époque où il fut remplacé par un nommé *Poirée*.

Il prononça dans l'église d'Arpajon un discours panégyrique sur la mort de *Simonneau*, maire

d'Etampes, assassiné dans une émeute. Ce discours a été imprimé à Paris. Il commence par une parole empruntée au *Livre des Machabées* ; on y retrouve toute la phraséologie du temps sur les vertus du grand citoyen mort pour son attachement à la *loi* et à la *liberté*.

Pendant ce temps la Révolution grondait de plus en plus fort. La municipalité d'Arpajon avait ses exaltés qui voulaient imiter la conduite des grandes villes. Au mois de mars 1792 ils écrivirent à l'Assemblée Nationale, et le 10 avril de la même année, une députation de citoyens d'Arpajon, fut admise à la barre et prononça un discours pour assurer les représentants du peuple du civisme des Arpajonnais.

Entre temps on avait dépouillé l'église paroissiale et la modeste chapelle de l'Hôtel-Dieu de toutes leurs richesses et d'une partie de leur mobilier, notamment d'une magnifique grille en fer forgé que possédait l'église paroissiale, et d'une autre qui se trouvait dans la chapelle (1). Le fer fut porté au dépôt de la guerre et l'argenterie s'en alla à la Monnaie. Les reçus de ces deux versements existent ; mais malgré cela, il serait témé-

---

(1) Ces grilles furent portées par les citoyens *François Noël*, officier municipal, et *Augustin Lainé*, commissaire de la commune, tous deux membres de la municipalité d'Arpajon, qui les déposèrent au magasin général des fers pour la fabrication des fusils, situé rue de l'Université, n° 927. Les citoyens Lucroy-Naudé et Dumier en donnèrent un reçu signé le 29 brumaire an II (20 novembre 1793).

raire d'affirmer que toute l'argenterie enlevée à l'église arriva intégralement à Paris ; il s'en égarait souvent dans ces sortes de voyages, et le reçu du préposé à la Monnaie indique un poids général qu'il est impossible de comparer avec celui de chaque objet pris en particulier. Dans tous les cas il n'est question nulle part des pierres précieuses qui ornaient l'*Ostensoir*, le *Soleil* comme on disait alors ; elles ont disparu.

Je me demande comment M. Lecerf s'y prenait pour célébrer des offices dans une église dépouillée de tous les objets du culte. Il ne tarda pas du reste à ressentir tous les inconvénients de sa situation. Méprisé des vrais fidèles qui ne recoururent jamais à son ministère, abandonné de ceux-là mêmes qui l'avaient d'abord soutenu et poussé dans la voie du schisme ; dégoûté d'un ministère sans honneur et sans grandeur, il finit par cesser toute fonction pastorale ; il écrit à la municipalité « qu'il cesse ses fonctions et se retire simple citoyen, se proposant de servir la chose publique dans tout autre emploi dont il sera digne ». Cet aveu mal déguisé du découragement et du dégoût — juste châtiment de sa prévarication — est contenu dans une lettre qui renferme en même temps sa démission de curé d'Arpajon. Elle porte la date 22 Frimaire an II, 13 décembre 1793.

## VII

Les municipalités des petites villes et des bourgades fermèrent généralement leurs églises après la disparition des prêtres qui en avaient la garde. Ce ne fut point ainsi qu'agirent les municipaux d'Arpajon. Ils ouvrirent au contraire celle de Saint-Clément à tout venant. Des fêtes mondaines et des réunions grotesques y eurent lieu. On y donna des bals publics presque chaque soir, et les Arpajonnais en quête de belle humeur s'invitaient mutuellement à aller danser *chez l'Être Suprême*, c'est-à-dire dans l'église paroissiale. On ne s'en tint pas là, et on se livra à un véritable brigandage en brisant et détruisant presque tout ce qui avait échappé à la rapacité des premiers spoliateurs. La rage déchaînée ne connaît point de bornes ; aussi ne pouvant plus s'en prendre aux vivants, on s'attaqua aux morts. Sous prétexte de découvrir des trésors imaginaires, que le peuple en délire rêve de surprendre à toutes les crises révolutionnaires, mais en réalité pour s'emparer du plomb des cercueils, on descendit dans le caveau de l'église, on viola la sépulture des trois enfants de Noailles, et celle du Marquis et de la Marquise d'Arpajon ; les bières furent vidées,

les cendres jetées au vent. Pourtant dans la précipitation avec laquelle fut accomplie cette sacrilège besogne, un précieux débris fut épargné. La tête de l'un des cadavres resta dans le caveau, où elle est déposée sans honneur et dans un oubli immérité, sur un petit banc de pierre. C'est certainement un débris des restes mortels de Monsieur ou de Madame d'Arpajon, les deux seuls adultes ensevelis à cette place. Les membres de la famille de Noailles-Mouchy, qui descendent des d'Arpajon par les femmes, ignorent l'existence et l'abandon de cette relique d'un de leurs ancêtres, et l'église paroissiale elle-même n'a guère pu songer à recueillir ces restes de l'un de ses derniers seigneurs et de ses plus insignes bienfaiteurs (1).

Pour les exaltés de cette époque, ce n'était pas assez d'avoir jeté au vent les cendres du Marquis d'Arpajon et des siens, ils voulurent faire disparaître jusqu'à son nom donné à la ville, qui fut appelée *Francval*. Mais moins habiles et moins puissants que M. d'Arpajon, ils ne purent jamais faire adopter par la population, ce nom de Francval, moins grotesque pourtant que beaucoup d'autres noms donnés aux villes à cette époque. Il indiquait la situation de la ville assise dans la vallée de

---

(1) Il y a quelques années des travaux à exécuter pour les conduits du calorifère firent ouvrir le caveau. Un membre de la fabrique qui surveillait ces travaux, proposa d'enlever ces ossements et d'aller les ensevelir au cimetière. Aujourd'hui je ne connais personne qui puisse dire si cette chose fut exécutée.

l'Orge, et témoignait d'une certaine fierté : malgré cela, il ne fut jamais populaire, on se borna à l'inscrire sur plusieurs pièces officiellss durant quelques mois, et dès la fin de 1794 le nom *d'Arpajon* reparait sur presque tous les actes.

Après avoir redit les méfaits des révolutionnaires d'Arpajon, il convient de soustraire leur mémoire à un crime, qu'une tradition locale leur impute contre le témoignage de l'histoire. On raconte à Arpajon, on a même imprimé tout récemment que Monsieur et Madame de Mouchy furent arrêtés au moment de la Révolution, dans leur château d'Arpajon, sur la dénonciation de misérables habitants de Leuville. Il y a là une erreur historique et une calomnie contre les habitants de Leuville. Monsieur et Madame de Mouchy quittèrent leur hôtel de la rue de l'Université à Paris, au mois de septembre 1792; ils furent arrêtés dans leur château de Mouchy-le-Châtel (Oise) au mois d'août 1793, sur la dénonciation d'anciens serviteurs, et sous la pression des représentants du peuple Collot d'Herbois et Isoré, en mission dans l'Oise. Ils furent conduits à Paris, à la Force d'abord, ensuite au Luxembourg où ils demeurèrent quelque temps et enfin à la Conciergerie, d'où ils marchèrent tous deux le même jour à l'échafaud, dressé près la barrière du Trône.

C'est en quittant le Luxembourg que le dernier seigneur d'Arpajon prononça devant ceux qui le

plaignaient cette parole, une des plus belles de celles qu'a retenue l'histoire de ces temps calamiteux, et tout à fait digne de la bouche d'un martyr : « A dix-sept ans j'ai monté à l'assaut pour mon Dieu ; à quatre-vingts, je vais à l'échafaud pour mon roi ; mes amis, je ne suis pas malheureux » (1).

A Arpajon les événements suivaient leurs cours comme dans le reste de la France. Je ne vois qu'une seule chose à noter : c'est le mouvement de la population qui semble s'être accrue considérablement, car la moyenne des naissances qui était de 60 à 70 depuis le commencement du siècle, monta tout à coup jusqu'au chiffre de 80 dans l'année 1792, et atteignit celui de 101 en 1794, pour retomber à 83 en 1795.

Pendent ce temps que devenait l'église ? Combien de temps le culte en fut-il banni ? Il serait difficile de le dire. J'ai lu dans des notes manuscrites « que » le culte fut supprimé dans l'église d'Arpajon » depuis le milieu de l'an II jusqu'au VII brumaire » an XI » c'est-à-dire depuis avril 1794 jusqu'au 29 octobre 1802. Ces notes ajoutent qu'il y eut toutefois une tolérance accordée en l'an VIII (1799) pour le culte catholique, à condition que le temple

---

(1) L'auteur de la *Notice sur Arpajon* donne une autre version, en l'appuyant sur l'autorité d'un membre des *Archives nationales*. Malgré tout mon respect pour la science des archives, je donne la préférence à la version de M<sup>me</sup> la duchesse de Duras, la propre fille du maréchal, qui, étant plus près des événements, était d'ailleurs assez bien placée pour savoir l'âge de son père et les événements de sa vie, et qui dut recueillir avec un soin jaloux les dernières paroles de la malheureuse victime.

resterait libre les jours de fêtes décadaïres et nationales. Tout cela est inexact. Et en voici les preuves :

*Premièrement* : Après la démission de l'abbé Lecerf (13 décembre 1793), bien que celui-ci se soit traîné durant quelque temps dans les bureaux de la municipalité, comme employé, je ne crois pas qu'il ait rempli aucune fonction sacerdotale, ni fait aucun office dans l'église paroissiale. Il n'y en a du moins aucun indice.

*Deuxièmement* : Dès l'année 1797 deux prêtres officiaient régulièrement dans l'église, et cela depuis un temps qu'il est impossible de fixer même d'une manière approximative. Ces deux ecclésiastiques étaient assermentés, et ils portent devant l'histoire non seulement la honte de leur prévarication, mais encore celle d'avoir mérité les éloges du commissaire exécutif de la République. Voici textuellement ce qu'écrivait à leur sujet un certain *Prot* qui se qualifie : Commissaire exécutif du Canton d'Arpajon, à la date du xv frimaire an VI (6 décembre 1797). Il débute par un préambule sur les dangers que peuvent faire courir à l'Etat les ecclésiastiques révoltés, puis il ajoute :

« 1° *Jean-Baptiste Guérard*, résidant à Arpajon, 75 ans, célibataire, exerce les fonctions dans la cy-devant église, n'exerce aucun autre état que sa profession d'ecclésiastique, a prêté le



» serment du 30 janvier 1791, du 7 octobre 1792,  
» ne l'a point rétracté ni clandestinement, ni  
» publiquement. Ce ministre est un parfait hon-  
» nête homme, doux, il a prêté tous les serments,  
» a fait son service dans la garde nationale, et  
» recommande aux prières la République, et a  
» chanté un *Thedeum* (sic) pour la paix ; non con-  
» damné à la déportation.

Suit l'éloge de l'ex-abbé *Bauchet* qui nous est connu et qui était toujours à Arpajon. Il avait 32 ans dit le rapport.

« 2<sup>o</sup> *Simon-Saturnin Landrieux*, résidant à  
» Arpajon, 28 ans, célibataire, exerce son minis-  
» tère dans la ci-devant église d'Arpajon et non  
» ailleurs, n'exerce pas d'autre état, a prêté le  
» serment le 18 septembre 1791 en la commune  
» de Chartres, ne l'a point rétracté, a fait la déclara-  
» tion du 19 fructidor. Ce citoyen est fort tran-  
» quille. Dans son exorde et à son prosne il recom-  
» mande la république et ceux qui nous gouver-  
» nent, et les autorités constituées. Il a chanté un  
» *Thedeum* d'actions de grâces pour la paix avec  
» l'empereur, et il a prononcé un discours où il a  
» prouvé qu'il fallait exécuter les lois de la répu-  
» blique.

De ces deux prêtres qui comme on le voit exerçaient le ministère à Arpajon, Landrieux n'est pas connu, tandis que Guérard a vécu longtemps

dans le pays : c'est le dernier curé d'Avrainville avant la Révolution. Ni l'un ni l'autre je pense n'a droit de trouver place dans la liste des curés d'Arpajon.

Toutefois les Arpajonnais fidèles n'en étaient pas réduits à recourir au ministère de ces prêtres schismatiques, avec lesquels ils n'avaient aucun rapport. D'autres ecclésiastiques non assermentés vivaient à Arpajon. Les demoiselles Guinchard, dont la maison devint dès lors la providence du clergé paroissial, avaient d'abord suivi leur frère à Paris. Elles y vivaient dans une communauté religieuse où elles avaient reçu leur première instruction, et où elles pouvaient encore habiter momentanément. Quand l'ancien curé d'Arpajon eut quitté la capitale pour aller en Suisse, quand Paris fut devenu dangereux pour les ecclésiastiques fidèles et même pour les vrais chrétiens, elles proposèrent à l'aumônier de la communauté où elles étaient de les accompagner et de venir se cacher chez elles à Arpajon, où leur père vivait encore. Le prêtre inquiet de la tournure que prenaient les événements et ne sachant trop que faire, accepta. C'était le vénérable abbé *Laine* tout jeune prêtre à cette époque. Il arriva à Arpajon au plus fort de la tourmente révolutionnaire, et eut maintes occasions d'y déployer son zèle, et même d'y exposer sa vie. Il vivait retiré et caché tout le jour. Lorsque la nuit était venue, il sortait sous un déguisement,

allait consoler les malades, les confesser et les administrer. On put ainsi attendre le calme et le rétablissement du culte.

M. Laine n'était point le seul prêtre fidèle habitant Arpajon et y exerçant le ministère. Au mois de novembre 1794 et durant toute l'année 1795, un abbé *L'Hermitte* desservait un oratoire privé dans la rue du Clos, y baptisait, y bénissait des mariages et faisait en un mot toutes les fonctions du culte proscrit. L'abbé *Thomine*, qui avait prêté au moins le premier serment, mais dont la personne paraît avoir été moins antipathique que celles de Guérard et de Landrieux, était revenu dans sa famille à Arpajon, et remplit quelques fonctions du ministère.

Enfin on se réunissait parfois pour s'encourager dans la chapelle déserte de l'Hôtel-Dieu, et la vénérable sœur *Vérel* qui y avait fait des promesses religieuses en 1745, entre les mains de Monseigneur Le Blanc, devint l'âme d'une petite association religieuse, formée de plusieurs anciennes Dames de charité, qui étaient en rapport avec les prêtres proscrits, et procurèrent ainsi les sacrements à un grand nombre de malades et même de valétudinaires.

VIII

19°. — JEAN-FRANÇOIS-LAURENT BEGUINOT. (1803-1809) Au rétablissement du culte, la ville d'Arpajon qui se trouve dans le département de Seine-et-Oise, fit naturellement partie du diocèse de Versailles; et comme Arpajon est un chef-lieu de canton, la cure devint le siège d'un Doyenné et cure titulaire.

On raconte qu'elle fut d'abord offerte à l'ancien titulaire l'abbé Guinchard, de retour de l'exil, qui la refusa. L'abbé Laine qui y avait bien quelque droit ne l'accepta pas non plus, il se contenta d'en être le vicaire, titre voulu par sa modestie, et qu'il a porté durant plus d'un demi-siècle. Toutes ces démarches avaient entraîné des retards, et ce ne fut qu'au cours de l'année 1803 que M. *Jean-François-Laurent Béguinot* en prit possession. Le nouveau titulaire était né à Paris le 29 septembre 1755, et avait par conséquent environ 48 ans. Il était docteur de l'ancienne Sorbonne.

On ne saurait se figurer aujourd'hui la situation dans laquelle se trouvèrent les prêtres de paroisse au sortir de la Révolution française. Comme un laboureur qui revient dans son champ saccagé par

l'orage, et n'a sous les yeux que les débris de sa maison détruite ; ainsi les nouveaux curés ne pouvaient contempler que des ruines dans leurs églises et leurs presbytères livrés au pillage.

Tout était à refaire : mobilier de l'église, objets indispensables au service du culte, ornements, linge, chasubles, etc. sans parler des grosses réparations qui s'imposaient la plupart du temps ; il fallait en outre prendre des notes, s'assurer de la validité des mariages contractés pendant la révolution, rechercher si les enfants et même les adultes avaient été baptisés, en un mot rétablir les bases de la société chrétienne. Heureusement la paroisse d'Arpajon avait été pourvue d'un prêtre digne de cette grande et difficile mission. Le 12 Vendémiaire an XII (5 octobre 1803), le conseil municipal prit une délibération par laquelle *il nomma des marguilliers de l'église*, puis fit faire une estimation des travaux à faire à l'église et au presbytère. Une somme de 7 à 8,000 francs fut votée pour les bancs de l'église, ainsi que pour le *carrelage* et le *vitrage* indispensables à cette malheureuse église et à la maison curiale. Cette délibération est curieuse en ce sens qu'elle déplore à la date de 1803 des ruines qu'il eut été plus sage et plus courageux de prévenir en 1794 et 1795.

Les secours votés par la municipalité étaient tout à fait insuffisants pour relever tant de ruines. M. Béguinot eut recours à la ressource qui jamais

n'a fait défaut aux chrétiens depuis l'origine du christianisme, je veux dire à la charité. Confiant dans la générosité des Arpajonnais, il se fit quêteur, parcourut, son bonnet carré à la main, toutes les maisons de la ville, et recueillit ainsi de quoi parer aux premiers besoins. Chose singulière, mais point extraordinaire, ceux-là qui s'étaient montrés les plus ardents à dépouiller l'église ne furent pas les moins empressés à aider le curé dans son œuvre de restauration. Ce n'était pas partout conversion sincère, ni regret profond du passé, mais désir très vif de faire oublier ce passé coupable dont le plus grand nombre rougissait en secret.

Pour toute cette époque, comme je l'ai fait pour la période révolutionnaire je m'abstiens à dessein de citer aucun nom propre ; car si les vrais spoliateurs et les auteurs de méprisables palinodies sont morts, il reste leur famille ; et maintes fois je me suis aperçu, que l'historien en redisant ces événements révolutionnaires et en y joignant des noms, peut faire, encore de nos jours, à des cœurs innocents, droits et honnêtes, des blessures d'autant plus vives, qu'on n'ose les montrer à personne, par respect pour des ancêtres dont le nom demeure cher et vénérable.

La restauration des ruines matérielles ne suffit pas à M. Béguinot. Son zèle enflammé, et son éloquence d'apôtre contribuèrent à relever aussi bien des ruines morales, et par l'activité qu'il

déploya dans les fonctions de son ministère il refit aussi la paroisse au sens spirituel ; en sorte qu'on y compta bientôt un bon noyau de vrais fidèles.

La Révolution avait détendu les liens qui unissaient les unes aux autres les religieuses de l'Hôtel-Dieu ; la mort en avait moissonné plusieurs ; leur recrutement était devenu difficile sinon impossible, parce qu'elles n'étaient soutenues par aucune congrégation ou association. M. Béguinot profita de ce concours de circonstances pour faire passer l'hospice entre les mains des membres d'une congrégation connue dans la contrée. En 1806 avec la permission de Monseigneur Charrier de la Roche, premier évêque de Versailles, les *Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame*, qui avaient une maison à Etampes, vinrent prendre la direction du petit hospice d'Arpajon, où elles eurent en même temps un petit pensionnat et la direction des écoles de la paroisse. Je n'ai point appris pourquoi elles ne restèrent pas à Arpajon, mais après quelques années, elles s'en allèrent à Montlhéry et de là à Versailles, où elles dirigent l'important pensionnat de Grandchamp.

M. Béguinot donna aussi ses soins à la réorganisation d'une autre association qui avait traversé la Révolution et dont j'ai souvent parlé : celle des Dames de charité, qu'il reconstitua sur de nouvelles bases. Cette société charitable a fait dans notre siècle un bien considérable aux pauvres d'Arpajon.

Toujours dirigée par les curés de la paroisse, elle était une sorte d'annexe du Bureau de Bienfaisance, qu'elle éclairait dans la distribution de ses aumônes, et auquel elle venait sans cesse en aide. Naguères quand le prêtre fut exclu du *Conseil des pauvres*, l'association des Dames de charité ressentit le contre-coup de cet isolement. *Laïcisée* en quelque sorte, elle a bientôt languï. En 1880 le départ de M<sup>me</sup> veuve *Gautier* née *Lalouette*, incontestablement le membre le plus actif et le plus zélé, l'éprouva grandement, et un peu plus tard la mort de sa vénérée présidente, M<sup>me</sup> *Trochu*, née *Jumeau* lui porta le dernier coup. Peut-être existe-t-elle encore de nom, mais assurément elle n'est ni florissante ni active, tant il est vrai qu'on ne saurait faire vivre dans un palais municipal et sous l'égide d'un magistrat civil, ces associations charitables et non purement philanthropiques, fleurs de la religion, qui ont besoin de l'atmosphère de l'église et de la culture du prêtre pour vivre et se développer. Et ce n'est point sans un mélancolique regret que je nomme pour la dernière fois cette pieuse association, vieille de plus de deux siècles, dont l'existence n'est connue que par des bienfaits et qui a vu passer dans ses rangs des membres de toutes les familles honorables d'Arpajon. Son reste de vie dans ces dernières années était encore dû à la bienveillance du curé, lequel aurait fort bien pu donner le coup de la mort à cette société, dont on



lui a si imprudemment retiré la présidence et la direction.

M. Béguinot travailla sans cesse à l'ornementation de son église, pour laquelle il obtint de l'Etat plusieurs tableaux que le temps et l'humidité ont complètement détériorés, et qu'on vient de faire disparaître avec raison. Il fut puissamment aidé dans cette dernière œuvre par le zèle actif et entreprenant de *M<sup>lle</sup> Cécile Guinchard*, qui lui rapporta un jour d'une de ses excursions à Paris, la statue de la Sainte-Vierge que possède l'église paroissiale. Les connaisseurs lui accordent une certaine valeur artistique, et la tradition veut qu'elle vienne de l'ancienne église de Saint-Étienne-des-Grez. Devant cette statue disent les fidèles d'Arpajon, Saint François de Sales, le pieux évêque de Genève alla souvent prier.

Après six à sept ans d'un ministère rempli de bonnes œuvres, M. Béguinot mourut à Arpajon le 24 janvier 1809. Il n'avait que 54 ans. Son corps fut porté dans le cimetière paroissial, où il n'a pas même une tombe. Ses paroissiens avaient gardé de lui le souvenir d'un véritable apôtre. La réputation qu'il a laissée est celle d'un prêtre éloquent, savant et pieux. S'il m'était permis de formuler un vœu, je demanderais que son nom soit écrit quelque part afin de ne pas le laisser tomber dans un oubli immérité; car il fut au commencement de ce siècle le prophète qui souffla sur les ruines

amoncelées par la Révolution, et en fit renaître la vie paroissiale.

20<sup>e</sup>. — HONORÉ-FRÉDÉRIC-VINCENT DU PRÉ-PAUD. — (1809-1834). Après la mort de Béguinot on fit de nouveaux efforts près de M. Guinchard pour l'engager à venir reprendre sa cure d'Arpajon, où tout le monde le demandait. Ce fut en vain, et le successeur de M. Béguinot fut M. *Honoré-Frédéric-Vincent du Prépaud*, que chacun nomma bientôt familièrement le père Prépaud (1) à cause de sa bonté. Le nouveau titulaire était né à Marseille en 1751 ; il appartenait à la vieille noblesse de Provence, avec laquelle il avait des alliances, notamment dans la famille princière de *Monaco*. Lui-même était chevalier, voire commandeur de l'ordre de Malte ; il avait en outre un titre de chanoine que je ne saurais rendre en français : *Canonicus Templarius*, car j'ignore s'il y avait des chanoines templiers.

M. du Prépaud vécut à Arpajon exclusivement adonné aux fonctions de son ministère. Témoin des deux invasions de la France par les armées étrangères, aucune note ne nous a dit les angoisses patriotiques de ce noble chevalier, ni les préoccupations du pasteur durant ces temps troublés.

---

(1) En même temps que plusieurs autres rectifications, j'avais demandé à l'auteur de la *Notice sur Arpajon* de vouloir bien rendre à ce nom sa véritable forme ; mais mon confrère a préféré conserver la forme familière, car il écrit toujours *Prépaud* au lieu de *du Prépaud*.

En 1817, les sœurs Saint Paul de Chartres vinrent remplacer à l'Hospice les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Comme leurs devancières elles eurent un petit pensionnat, et la direction des écoles communales qu'elles ont conservée jusqu'à ces derniers temps. Remplacées par des institutrices laïques, les familles Arpajonnaises leur ont conservé toute leur confiance, et la presque unanimité des enfants les ont accompagnées ou suivies dans l'école libre ouverte à leur zèle par une générosité et un dévouement que tout le monde connaît, mais qui ne veulent point être nommés (1).

Ce fut aussi du temps de M. du Prépaud que M. l'abbé Guinchard toujours fidèle à sa paroisse natale signa ces donations et ces contrats qui ont donné à la ville une école communale de garçons, et aux indigents atteints par l'âge et l'infortune, un asile dans lequel ils coulent en paix leurs vieux jours. Puissamment aidé dans la fondation de ces œuvres par ses deux sœurs, dont les âmes charitables battaient à l'unisson de la sienne, ces généreux bienfaiteurs se sont assuré, quoiqu'il arrive, la reconnaissance des Arpajonnais, dont je suis sûr d'être ici l'interprète (2).

---

(1) Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres ont aussi dirigé durant plus de trente ans la salle d'asile des petits enfants, dite aujourd'hui l'école maternelle. C'est seulement dans ces dernières années qu'elles y ont été remplacées par des maîtresses laïques.

(2) Déjà avant la construction de l'asile des vieillards qui porte la date

Je pourrais raconter en détail l'histoire de cette oubliée fondation. Les titres en sont soigneusement conservés à la mairie d'Arpajon, où la bienveillance que j'y rencontre depuis bientôt dix ans, et à laquelle j'aime à rendre témoignage, ne m'en eut point refusé la communication. Mais le temps n'est point venu d'en écrire l'histoire et je ne crois pas les circonstances favorables à un pareil récit. Redire une création d'école et une fondation d'asile pour la vieillesse, à charge de personnel religieux, c'est remuer des charbons ardents, c'est soulever peut-être des récriminations et des polémiques, toujours dommageables à la vérité, et dans tous les cas incompatibles avec la majesté de l'histoire. Je le veux éviter. Toutefois il me sera permis de dire sans offenser ni blesser personne : quelle que soit la lettre des contrats ; quelles que soient les concessions faites de vive voix ou par écrit à leur première rédaction ; quelque flexibles que soient leurs clauses ; invulnérables aux attaques de la procédure, ou destinées à fléchir devant les considérants d'un tribunal d'appel ; une chose est certaine et évidente pour tous. En fondant une école, en ouvrant un asile à la vieillesse malheureuse, M. Guinchard et ses sœurs voulurent d'une volonté intransigeante, que la religion ne fut pas bannie de leur école, et que le prêtre et la sœur de

---

de 1839, M. Guinchard avait fait reconstruire en 1819 les deux salles de malades que possède l'Hôtel Dieu.

charité pussent s'asseoir librement au chevet des vieillards visités par la douleur. Profiter du bienfait, en violant l'expresse volonté des donateurs, n'a jamais porté bonheur aux conseils des communes, ni aux magistrats municipaux qui ont pris là dessus, même en s'abritant derrière les changements de la loi, des délibérations que notre langue jadis plus nerveuse, eut nommé des attentats, et que nos mœurs édulcorées appellent des sécularisations ou des laïcisations.

Je n'ai plus qu'une ligne à écrire sur les fondations Guinchard. Lessœurs Saint-Paul-de-Chartres ont toujours eu et ont encore la direction de l'asile des vieillards, voisin de l'Hospice dont il est une annexe.

On pensa d'abord à confier la direction de l'école aux Frères des écoles chrétiennes qui dirigèrent même la construction des deux magnifiques classes en bordure de la rue Saint-Germain. J'ignore pourquoi ils n'en prirent pas possession. Ils y furent suppléés par les *Frères de Saint-Joseph du Mans*. Ceux-ci après des ennuis que le temps n'est point venu de redire y sont remplacés par les *Petits Frères de Marie* qui dirigent avec zèle et dévouement cette école communale confiée à leurs soins.

M. du Prépaud jouit à Arpajon du calme relatif que donna à la France le gouvernement de la Restauration, ne s'émut pas trop des événements

de 1830 et mourut à son poste le 20 février 1834 à l'âge de 83 ans. Le Conseil municipal lui fit élever dans le cimetière un petit monument, et sur la pierre du tombeau il se plut à constater les deux vertus dominantes de ce bon prêtre : sa piété envers Dieu, et sa charité envers les pauvres.

21°. — JOSEPH-HUBERT JOCARD. — (1834-1850). Son successeur fut M. *Joseph-Hubert Jocard*, né à Condiège dans le Jura, il avait été successivement supérieur du Petit-Séminaire de Reims et vicaire de Meudon, quand il devint curé-doyen d'Arpajon. Littérateur distingué et poète à ses heures, M. Jocard a laissé un certain nombre d'œuvres manuscrites qui, après sa mort, ont été portées ainsi que sa bibliothèque, dans le séminaire de Versailles, auquel il les avait léguées.

En 1842 ou 1843, M. Laine qui remplissait toujours le poste de vicaire de la paroisse se trouva fatigué et eut besoin d'un suppléant M. *Ducasse* qui signait *deuxième vicaire* demeura à Arpajon jusqu'en 1844, où il fut remplacé par M. *Bruyère*, qui ne demeura non plus qu'un an, et eut pour successeur en 1845 M. Mouquin, mort récemment curé de Vert-le-Grand (1).

---

(1) Les vicaires d'Arpajon, depuis M. Mouquin, furent MM. *Edeline*, 1848-1850; *Tallot*, 1850-1855; *Pion*, 1855-1871, mort curé d'Ermont; *Dacheux*, 1871-1872; *Blin*, 1872-1874; *Plaissonnet*, 1874-1875; *Ricbourg*, 1875-1880, mort curé de Villepreux; *Alliot*, 1880-1882; *Deverre*, 1882-1883; *Gallois*, 1883-1887; *Guisenet*, 1887-1888; *Jomard*, 1888.

M. Jocard avait le zèle de la maison de Dieu, il voulut embellir l'église d'Arpajon. Le monument souffrait de l'humidité produite par les terres du jardin du presbytère, qui ensevelissaient les murs jusqu'à une hauteur de deux et trois mètres dans la partie nord et est. Secondé par la générosité de M<sup>lle</sup> Guinchard, il fit creuser entre le jardin et l'église un large fossé qui eut l'avantage de dégager le pied des murs, en même temps que celui d'isoler et d'assainir le monument. Ce déblaiement des terres mit à découvert les pierres tombales qui ornent aujourd'hui l'église, et notamment ce petit chef-d'œuvre du XIV<sup>e</sup> siècle où est représenté Pierre de Châtres mort en 1306.

La façade de l'église et le portail roman, debout depuis huit siècles, s'écroulaient, M. Jocard fit refaire le tout, et substitua à l'ancienne architecture, un portail à ogive très prononcée dans le goût du xv<sup>e</sup> siècle, pour mieux l'harmoniser avec l'ensemble du monument. Malheureusement cette œuvre demeure inachevée à l'extérieur, et la municipalité d'Arpajon s'honorerait en faisant ravalier ces pierres qui depuis quarante ans attendent la main de l'ouvrier. On dit couramment à Arpajon, qu'à l'occasion de ces travaux l'église perdit une de ses travées ; la vérité est qu'elle fut seulement diminuée d'un mètre environ en longueur, comme il est facile de s'en rendre compte par la retombée des voûtes de la première travée.

On fit aussi badigeonner l'intérieur de l'église, ce qui fut une idée moins heureuse, mais dans le goût du temps. Enfin c'est à cette époque que fut ouverte la chapelle des catéchismes qui est en même temps celle des fonts baptismaux et qui rend de grands services à l'église.

Après tous ces travaux accomplis dans les années 1847, 1848 et 1849, M. Jocard mourut, peut-être du choléra, qui désola la ville d'Arpajon en 1850, Il était chanoine de la métropole de Reims et de la cathédrale de Versailles. La pierre qui recouvre sa tombe lui donne 52 ans tandis que son acte mortuaire dit qu'il en avait 54. Sa mort arriva le 7 octobre 1850.

22°. — JEAN-LAINE. — (1850-1879). M. l'abbé Laine, vicaire de la cathédrale de Versailles, vint succéder à M. Jocard. Il eut la douleur de conduire à sa dernière demeure son vénérable oncle, M. l'abbé *Jean-Georges Laine*, mort le 4 janvier 1852. Environ soixante ans de la vie de ce pieux ecclésiastique s'étaient écoulés près de l'église Saint-Clément qu'il aurait pu gouverner comme curé, mais dont par modestie il voulut toujours demeurer le vicaire. Sa pierre tombale nous apprend qu'il était né à Fillières dans la Moselle le 14 janvier 1766, — il avait par conséquent 86 ans — et qu'il était chanoine honoraire des églises cathédrales de Metz et de



Versailles. Une heureuse et délicate pensée a fait réunir autour de la croix qui se trouve dans le milieu du cimetière d'Arpajon, les trois mausolées de M. l'abbé Laine, de M<sup>lle</sup> Félicité Guinchard qui l'avait précédé dans la tombe, et de M<sup>lle</sup> Cécile Guinchard qui devait bientôt l'y suivre. Le signe du salut domine les trois tombes juxtaposées de ces trois chrétiens unis durant plus d'un demi-siècle dans la pratique des mêmes vertus, de la même abnégation et du même dévouement. En mourant M<sup>lle</sup> Guinchard laissa le reste de sa fortune aux pauvres d'Arpajon et sa maison pour servir de logement aux vicaires de la paroisse.

Au mois de septembre 1879, M. Laine quitta Arpajon pour aller à la cathédrale de Versailles prendre rang dans le chapitre des chanoines, et il en est devenu le doyen en 1883.

23°. — GABRIEL GROUX. — (1879-1881).  
A M. *Laine* succéda M. *Groux* qui après deux ans de séjour dans la paroisse devint vicaire général du diocèse de Versailles. Il est aujourd'hui curé-archiprêtre de la cathédrale.

24°. — YVES-MARIE TRÉBÉDEN. — (1881).  
Depuis huit ans qu'il est doyen d'Arpajon M. *Trébédén* a rendu à l'église paroissiale un lustre qu'elle n'avait point connu depuis l'époque de sa restauration au XVI<sup>e</sup> siècle.

Maintenant que mon œuvre est achevée, mon but doit être évident pour tous. J'ai voulu fixer, à l'aide de l'imprimerie, les traditions et les souvenirs de cette belle église et paroisse Saint-Clément d'Arpajon, dont j'ai été l'hôte durant plus de deux ans. Il m'a plu également de recueillir les noms de tous ces prêtres, qui se sont succédé dans la paroisse et y ont fait le bien à des degrés divers pendant les trois derniers siècles. Loin de moi la pensée d'appeler sur tous ou sur quelques-uns de ces noms, la gloire du temps qu'il n'est pas en mon pouvoir de leur donner, et dont ils n'ont pas besoin ; mais aux récits des œuvres et des travaux de ses curés, peut-être le peuple reconnaissant se prendra-t-il à les aimer davantage et sentira-t-il à ce contact le besoin de devenir plus religieux et meilleur. La seule récompense que j'ambitionne c'est d'avoir concouru si faiblement que ce soit à ce double progrès.